



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRES D'AGRICULTURE
BRETAGNE

Situation économique et sociale de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Bretagne

Septembre 2022

Note réalisée par le service Economie – Emploi des Chambres d'agriculture de Bretagne

Pour tout complément : economie@bretagne.chambagri.fr

Avec le soutien
financier de :



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR
Ministère
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION
Bretagne
France



Sommaire et éléments de synthèse

Sécheresse p 4

Malgré les pluies qui sont tombées à la mi-août, les réserves en eau des sols sont épuisées sur l'ensemble de la Bretagne. Parmi les cultures plus impactées par la sécheresse se trouvent certaines cultures légumières et maraîchères victimes d'une chaleur trop intense, et les maïs semés courant mai ou sur sols superficiels ou avec dérobée en précédent. L'humidité en surface permet de commencer les semis de colza et de certains légumes destinés à la transformation. Toutefois, un retour des pluies en septembre sera nécessaire pour permettre le bon développement de ces cultures.

Les essentiels du recensement agricole 2020..... p 6

La Bretagne a perdu un quart de ses exploitations agricoles entre 2010 et 2020, soit 8 100 exploitations. Mais cette baisse est moins forte que sur la décennie précédente. La taille moyenne des exploitations est de 62 ha en 2020, soit 14 ha de plus qu'en 2010. Si les exploitations restent majoritairement tournées vers l'élevage, la part du végétal progresse. Le nombre d'emplois en équivalent temps plein est de 51 360, en baisse de 10 % sur 10 ans, avec une diminution des emplois familiaux et une progression du salariat. La population des chefs d'exploitation vieillit : 39 % d'entre eux ont plus de 55 ans en 2020 (14 270 chefs d'exploitation) contre 26 % en 2010.

Filière lait..... p 10

En mai 2022, le prix moyen payé aux producteurs bretons ramené à un lait de composition standard (38 MG, 32 MP) est de 446 €/1 000 litres soit une hausse du prix de 24,6 % en un an, à peine supérieure à la hausse des coûts de production (+22,3 %). Depuis la fin du printemps se sont accumulées des tensions entre les acteurs de la filière, dans un contexte de forte inflation et d'un risque de pénurie de certains produits laitiers en GMS. En Bretagne, la diminution du cheptel laitier se poursuit (-2,3 % en un an).

Filière porc..... p 13

Le prix du porc a dépassé le niveau symbolique des 2,00 €/kg de carcasse au MPB en août, un record depuis la mise en œuvre de la monnaie unique. Cette situation s'explique par la baisse de la production partout en Europe, les prévisions indiquent que cette situation devrait perdurer au deuxième semestre 2022. Les coûts de production, après avoir fortement progressé, commencent à se stabiliser grâce à la détente du prix des céréales. Par ailleurs, la Fièvre Porcine Africaine continue de progresser en Europe et menace directement la France.

Filière volailles de chair p 15

Le secteur de la volaille de chair est confronté à plusieurs crises simultanées. La France a connu au printemps dernier la plus grave crise de grippe aviaire de son histoire, entamant son potentiel de production de 7 % pour l'année. La Bretagne, ayant été relativement épargnée, a légèrement accru son activité d'abattage. La hausse des coûts de production touche aussi la filière de plein fouet. Les industriels semblent cependant pouvoir obtenir des revalorisations de la part de l'aval, aidés par l'actuelle pénurie de volailles.

Filière œufs p 17

Les cotations en œufs coquille et en œufs pour l'industrie se maintiennent à de bons niveaux et le coût de production continue d'augmenter. Les températures élevées ont limité la production. Les achats des ménages sont à la peine. La vente d'une partie de Matines est en passe d'aboutir.

Filière viande bovine p 19

Les cours de bovins atteignent des niveaux record, les vaches laitières de réforme étant les grandes bénéficiaires de cette hausse. L'offre de bovins est limitée partout en Europe. La sécheresse inquiète cependant les éleveurs et pourrait accélérer la décapitalisation allaitante en cours, voire laitière. Par ailleurs, la contractualisation est devenue obligatoire en 2022 entre les éleveurs et leurs premiers acheteurs mais très peu de contrats ont été signés jusqu'à présent.

Filière légumes frais p 21

Les températures élevées de l'été et le déficit en eau ont fortement impacté les volumes et la qualité de la plupart des légumes. Les acteurs de la filière ont commencé à appliquer la loi Agec qui a demandé d'importants investissements. La hausse des prix la demande est sur une tendance baissière

Filière légumes destinés à la transformation p 23

En raison d'une diminution des surfaces semées, du déficit en eau et des températures élevées, les récoltes en pois et haricots reculent, alors que les coûts de production continuent d'augmenter. La concurrence avec des grandes cultures, plus rentables, inquiète la filière pour la prochaine campagne.

Filière grandes cultures p 25

Les prix des céréales ont bondi pour la campagne 2021/2022, avec une hausse annuelle de 21 % pour le blé et 27 % pour le maïs. L'élément principal de cet été, la sécheresse, a relativement peu impacté la qualité et le rendement des

céréales à paille. En revanche, de nombreuses parcelles de maïs sont dégradées, en fonction de leur localisation et du précédent. En Bretagne, 43 % des parcelles de maïs sont dans des conditions mauvaises à très mauvaises.

Filière alimentation animale p 27

Les cours des matières premières rendus Bretagne affichent des niveaux jamais atteints jusque-là. Les fabricants subissent cette hausse drastique et la répercutent aux éleveurs qui ont pu bénéficier d'un dispositif de compensation du surcoût de l'alimentation animale. La sécheresse a obligé les éleveurs à entamer leurs stocks fourragers d'hiver.

Industries agroalimentaires p 29

Face à une inflation record, les industriels ont activé la clause de sauvegarde prévue dans les contrats pour rouvrir les négociations commerciales avec les distributeurs. Ces derniers peinent à accorder les hausses tarifaires demandées. Les IAA sont aussi mobilisés sur les crises sécheresse et énergétique.

Commerce extérieur et accords commerciaux p 31

Dopées par la hausse des cours mondiaux, la valeur des exportations bretonnes s'envole. L'UE vient de signer un accord avec la Nouvelle-Zélande qui inquiète les organisations agricoles et agroalimentaires européennes. Bruxelles renforce ses exigences sur la durabilité pour ses prochains accords commerciaux.

Consommation - Distribution p 34

En août, l'inflation atteignait presque les 8 % sur un an pour les produits alimentaires de grande consommation et frais. Une baisse de la consommation des ménages est d'ores et déjà observée, tandis que les accords peinent à être trouvés dans les négociations commerciales face à l'augmentation sans précédent des charges de l'amont. Des conditions qui ne devraient pas s'arranger avant la fin de l'année, avec un pic inflationniste à attendre en décembre. Difficile dans ce contexte de savoir sur quel pied danser pour les distributeurs qui rivalisent actuellement de promotions pour garder leurs clients.

Politiques publiques et éléments d'actualités..... p 36

Les modalités de mise en œuvre de la nouvelle Pac à partir de 2023 se sont précisées durant l'été. Le 6 juillet, la réunion de la commission régionale agro-environnementale et climatique (CRAEC) a permis de valider la liste des MAEC qui seront ouvertes en Bretagne en 2023, et d'en définir les principales modalités. Depuis la Draaf a lancé un appel à projets auprès des opérateurs qui mettront en œuvre ces MAEC dans les territoires bretons. Par ailleurs, le 15 juillet, le ministère de l'agriculture a transmis la version en principe finale du PSN (plan stratégique national) pour validation à la Commission européenne. Cette version apporte un certain nombre de précisions, et de modifications, en particulier sur l'écorégime (complément pour l'agriculture biologique) et la conditionnalité (BCAE 7 : rotation des cultures).

Emploi agricole et agroalimentaire p 41

Les besoins en emplois sont importants en agriculture comme en agroalimentaire dans la région : plus de 900 offres d'emplois agricoles sont à pourvoir actuellement sur le site www.lagriculture-recrute.org ; au premier trimestre 2022, 75 700 salariés travaillent dans les entreprises agroalimentaires, auxquels il faut ajouter les 13 000 intérimaires en équivalent temps plein. Mais les tensions sur le marché du travail sont de plus en plus fortes : chômage au plus bas, concurrence intersectorielle, inadéquation offre / demande, déficit d'image, éloignement géographique : autant de facteurs qui renforcent les problèmes de recrutements dans les secteurs agricoles et agroalimentaires.

Sécheresse

Réserves en eau des sols

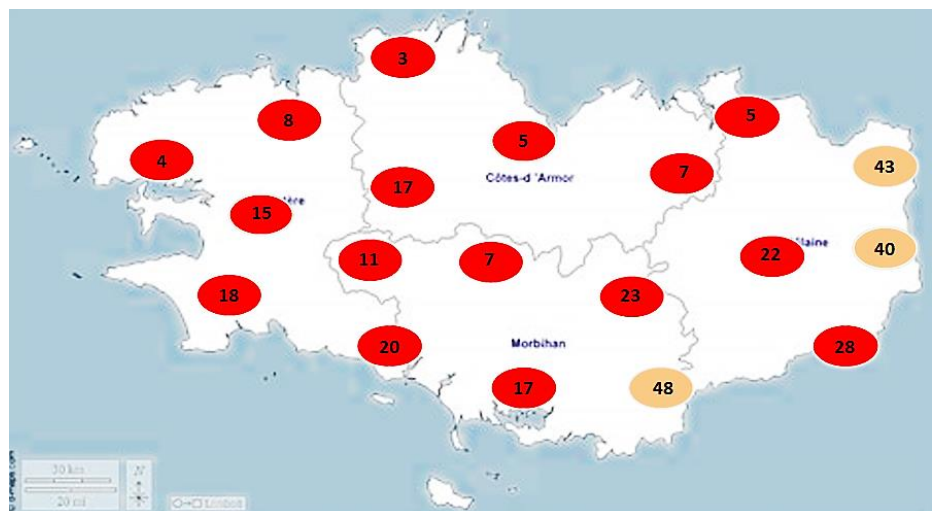
Au 24 août 2022, les réserves du sol facilement mobilisables par les plantes sont épuisées sur toute la Bretagne.

Suite à quelques pluies qui sont tombées en août, les bilans hydriques remontent dans l'est du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, au niveau du seuil de réserve de survie des plantes de 30 mm : valeur en dessous de laquelle la plante se met en pause végétative.

Réserve en eau des sols (tous sols confondus) en situations culturales :

*Dérobée + Maïs
Blé ou Prairie*

160 à 200 mm	Très bien pourvu
120 à 160 mm	Très bien pourvu
90 à 120 mm	Bien pourvu
60 à 90 mm	Satisfaisant
30 à 60 mm	Sec
0 à 30 mm	Très sec



Impacts sur les cultures

- **Les cultures maraichères ont surtout souffert de la chaleur, particulièrement les fenouils, les épinards, certains choux et les céleris.** Les possibilités d'irrigation laissées aux maraîchers pendant la crise ont permis de mener correctement les plantations estivales de choux, laitues, poireaux... Beaucoup de producteurs ont repoussé les semis de crucifères racines (navets, radis noirs, rutabaga) et les pluies de mi-août ont permis des levées tout à fait correctes. Le mois de septembre sera crucial pour le développement et le grossissement des légumes d'hiver.
- **Pour les légumes destinés à la transformation, les pluies récentes (entre 10 et 40 mm) ont apporté un peu d'humidité en surface, conduisant ainsi à des situations plus favorables pour commencer à envisager des semis.** La tension hydrique des cultures en place reste importante. La récolte des haricots et des flageolets est en cours (50 % d'avancement) et devrait se poursuivre jusque fin septembre. Lorsque cela est possible, une irrigation sera nécessaire afin de maintenir une qualité commercialisable des produits. Les volumes attendus pour ces légumes majeurs en Bretagne seront de toute évidence nettement impactés (Environ 50 % par rapport du prévisionnel).
- **Les céréales à pailles ont été relativement peu impactées, que ce soit en rendement (entre 5 et 10 q/ha) ou en qualité.** À noter, toutefois, quelques accidents localement sur des parcelles en raison d'un stress hydrique précoce.

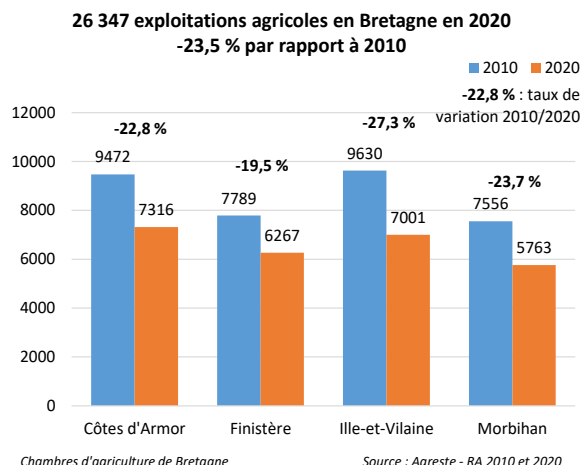
- **Les rendements de la récolte 2022 de colza sont moyens à bons avec un rendement moyen de 40 q/ha.** Les pluies de la mi-août ont permis d'avoir suffisamment d'humidité en surface pour commencer les semis de la production 2022-2023 dans les régions les plus arrosées.
- **Le maïs a été plus ou moins impacté selon la nature des sols, la date des semis et le précédent.** Les parcelles semées assez tôt (fin avril), en sols profonds et sans dérobée en précédent ont mieux résisté, tandis que l'impact du manque d'eau est plus marqué pour les parcelles semées courant mai, ou sur sol superficiel ou avec dérobée en précédent. Le rendement et la qualité du fourrage sont impactés. Des parcelles initialement prévues en grain sont finalement récoltées en ensilage dans les zones les plus séchantes.
- **L'absence des pluies de ces dernières semaines et les épisodes caniculaires de mi-juillet ont mis fin à la croissance de l'herbe et les prairies sont sèches sur la grande majorité de la Bretagne.** Il faudra compter deux à trois semaines pour permettre une bonne repousse de l'herbe sous réserve que la sécheresse ne revienne pas. Certaines prairies ayant particulièrement souffert, notamment des RGA TB de plus de trois ans, pourraient voir leur potentiel fourrager (rendement et qualité) fortement dégradé au point de devoir être retournées précocement.

Rubrique synthétisée par Olivier Carvin à partir des travaux du service environnement

LES ESSENTIELS DU RECENSEMENT AGRICOLE 2020

8 100 exploitations agricoles en moins en 10 ans

26 335 exploitations agricoles sont en activité en Bretagne en 2020, soit en baisse de 23,5 % sur 2010 (-20 % en France). La baisse ralentit par rapport à la décennie précédente : -33 % entre 2000 et 2010.



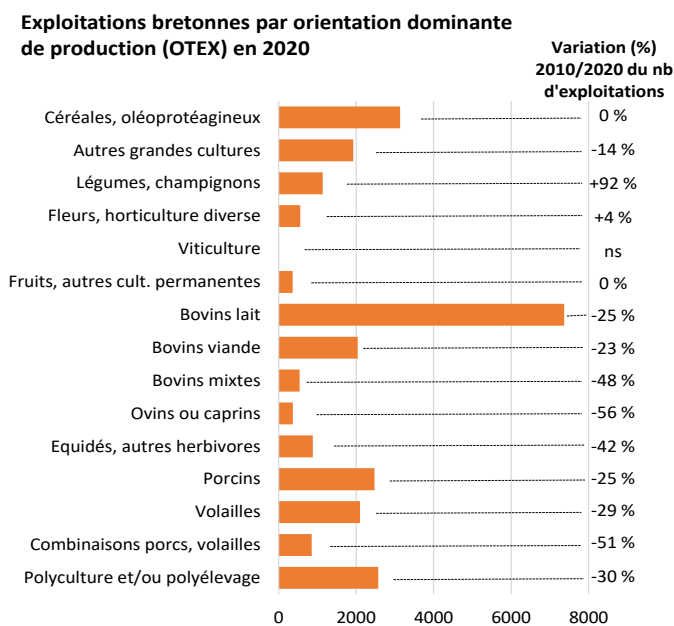
La diminution, plus forte en Ille-et-Vilaine (-27,3 % soit -2 630 exploitations), est surtout liée à la disparition de 1 600 élevages spécialisés en herbivores, dont près de 1 200 élevages bovins.

Dans le Finistère, la baisse est moins forte (-19,5 % soit -1 520 exploitations) grâce au développement des exploitations spécialisées en légumes (de 280 à 610 entre 2010 et 2020). À noter la perte de 380 exploitations finistériennes orientées en « autres grandes cultures », ce qui comprend principalement les légumes de plein champ.

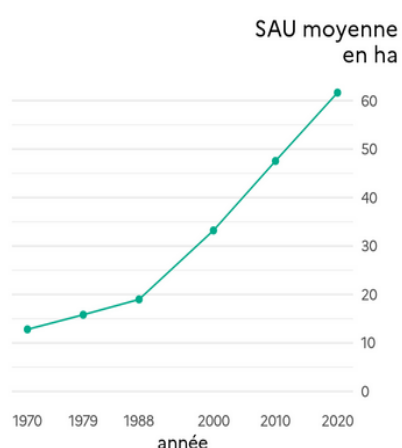
Progression de la place des exploitations végétales

La Bretagne reste une terre d'élevage puisque 63 % des exploitations de la région sont spécialisées en production animale. Mais cette part recule de six points par rapport à 2010. Celle des exploitations à spécialisation végétale gagne sept points : de 20 % des exploitations en 2010, elles sont désormais 27 % en 2020. Quant aux exploitations mixtes (polyculture, polyélevage), leur part est quasi stable (de 11 à 10 %).

Le lait est toujours l'orientation agricole principale en Bretagne, avec 7 370 exploitations spécialisées. Leur nombre diminue de 25 % en 10 ans.



Progression de la SAU moyenne par exploitation

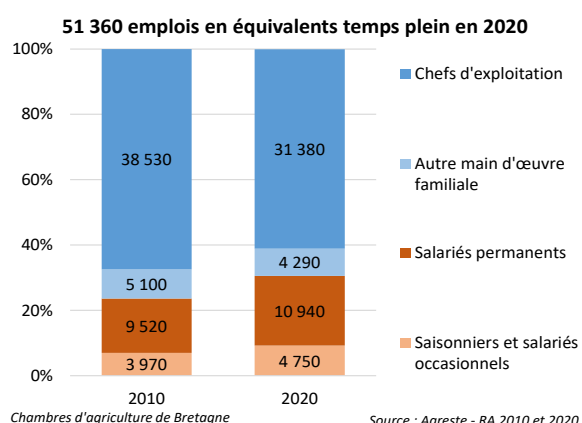


source : Agreste - recensements agricoles 1970-2020

La SAU (superficie agricole utilisée) bretonne s'élève à **1,624 million d'hectares en 2020**. Elle représente ainsi 59 % de la superficie totale de la région (France : 49 %). **Entre 2010 et 2020, la SAU bretonne perd 14 000 ha (-0,9 %)**. Les surfaces diminuent notamment en céréales (-1,9 %), protéagineux (-17,4 %), légumes frais (-11,8 %), prairies (-2,7 %), jachères (-64,2 %). **Elles progressent** en oléagineux (+50,3 %), pommes de terre (+38,9 %), fourrages annuels (+3,2 %).

La taille moyenne par exploitation continue de croître, passant de 48 ha en 2010 à 62 ha en 2020 (contre 69 ha en France en 2020), soit 14 ha de plus en 10 ans (et +28 ha en 20 ans, entre 2000 et 2020).

Perte de 10 % des emplois agricoles en ETP entre 2010 et 2020



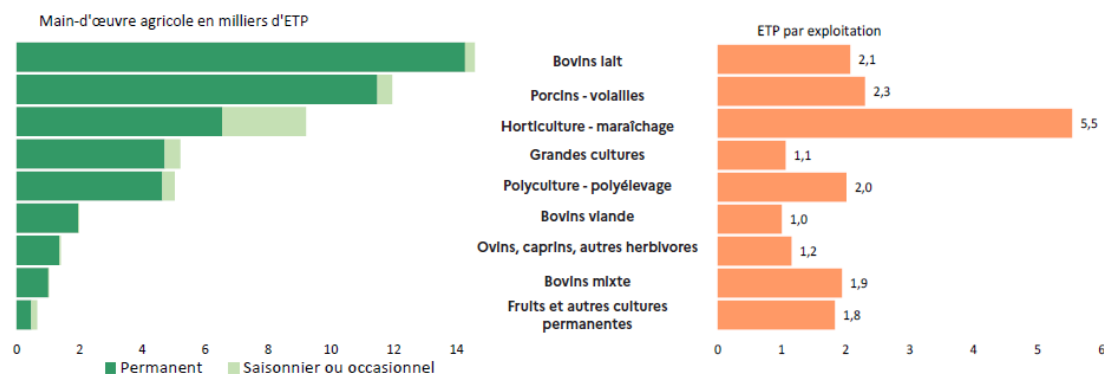
En 2020, **94 670 personnes travaillent dans les exploitations, soit 51 360 équivalents temps plein (ETP)**. L'écart entre effectif et ETP s'explique par l'importance du travail occasionnel et saisonnier en agriculture qui occupe beaucoup de salariés (39 270) mais ne représente que peu d'ETP (4 750).

La part du salariat progresse. En 2020, les actifs familiaux réalisent 69 % du volume de travail (contre 76 % en 2010) et le salariat, 31 % (contre 24 % en 2010).

Les ETP baissent de 10 % sur 10 ans avec -19 % pour les ETP familiaux et +16 % pour les ETP salariés. Parmi les salariés, les saisonniers et occasionnels progressent plus vite (+19 %) que les permanents (+14 %).

Un recours plus intensif à l'emploi en maraîchage – horticulture

Répartition de la main-d'œuvre agricole selon l'orientation technico-économique en 2020



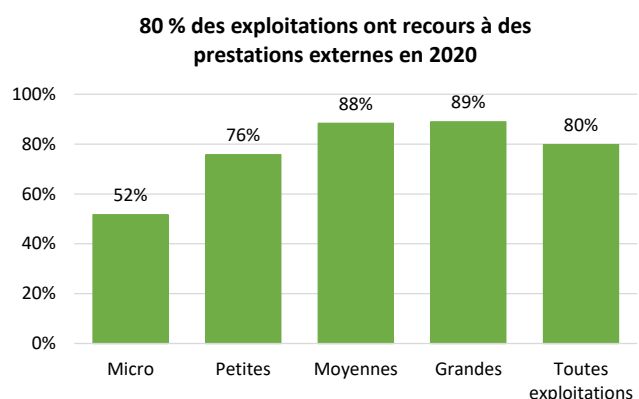
Lecture : en Bretagne en 2020, 14 300 ETP permanents ont travaillé dans des exploitations bovins lait, ainsi que 410 ETP saisonniers ou occasionnels. En moyenne, une exploitation bovins lait emploie 2,1 ETP. Champ : hors structures gérant les pacages collectifs. Source : Agreste – Recensement agricole 2020

Les exploitations spécialisées en bovins lait sont les plus nombreuses en Bretagne (7 370 soit 28 % des exploitations). Ce sont elles qui occupent le plus de main d'œuvre agricole (14 690 ETP), essentiellement de la main d'œuvre permanente (97 %). Une exploitation laitière compte en moyenne 2,1 ETP.

Les 1 690 exploitations en maraîchage – horticulture occupent quant à elles 9 210 ETP dont 29 % d'ETP saisonniers ou occasionnels. Ces exploitations occupent en moyenne 5,5 ETP.

En moyenne, une exploitation bretonne compte 1,95 ETP en 2020, contre 1,66 en 2010 (soit +18 % en 10 ans).

L'externalisation particulièrement développée en Bretagne

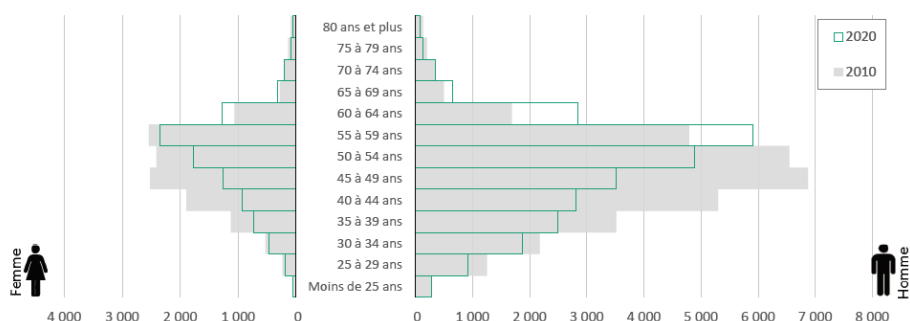


En 2020, 80 % des exploitations bretonnes ont recours à des prestataires, en particulier des ETA ou des CUMA. C'est plus qu'au niveau national où ce taux n'est que de 56 %.

La quasi-totalité des élevages laitiers font appel à ce type de services et plus de 80 % pour les autres élevages (hors élevages ovins). Le taux de recours à ces services augmente avec la dimension économique des exploitations : 52 % pour les micro et 89 % pour les grandes exploitations.

14 270 des chefs d'exploitation ont plus de 55 ans, soit 39 % des chefs d'exploitation

Pyramide des âges des exploitants agricoles (en effectifs)



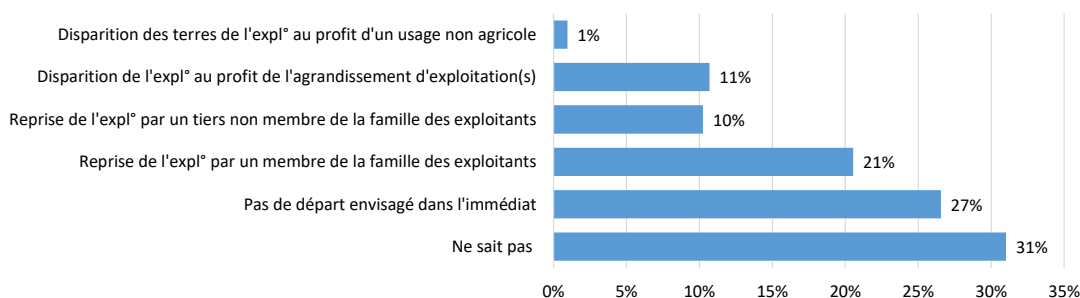
Champ : hors structures gérant des pacages collectifs
Source : Agreste - Recensements agricoles

Les chefs d'exploitation ont vieilli. En 2020, ceux de plus de 50 ans sont 20 930, soit 57 % des chefs d'exploitation (+13 points par rapport à 2010) ; ceux de plus de 55 ans sont 14 270 soit 39 % des chefs d'exploitation (+13 points). Quant aux agriculteurs de moins de 40 ans, ils sont 7 000 en 2020 contre 9 160 en 2010 et représentent, en 2010 comme en 2020, 19 % des chefs d'exploitation.

Dans 47 % des exploitations, on compte au moins un exploitant âgé de 55 ans ou plus. Cette part atteint 56 % en grandes cultures, 54 % en bovins viande et 49 % en bovins mixte. Dans les autres orientations de production, cette part se situe entre 44 et 46 %, sauf en maraîchage – horticulture où elle n'est que de 34 %.

4 290 exploitations comptent au moins un agriculteur de 60 ans ou plus

Devenir envisagé dans les 3 ans des exploitations dont au moins un exploitant a plus de 60 ans



Chambres d'agriculture de Bretagne

Source : Agreste - RA 2020

En 2020, 4 290 exploitations ont au moins un chef âgé de 60 ans ou plus, soit 16 % des exploitations. Pour 27 % d'entre elles, le départ de l'agriculteur n'est pas envisagé dans l'immédiat ; pour 31 %, la reprise est prévue (21 % par un membre de la famille des exploitants, 10 % par un tiers) ; pour 11 %, l'exploitation va disparaître au profit de l'agrandissement ; pour 1 %, les terres iront vers un usage non-agricole. Pour les 31 % restants, rien n'est déterminé.

Pour tout complément : anne.bertagnolio@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LAIT

Chiffres clés

9 017 exploitations livrent du lait à l'industrie en janvier 2022 en Bretagne (9 476 en janvier 2021, **soit 459 élevages disparus en un an**) dont **792 exploitations bio** (766 en janvier 2021, +3,4 % en un an).

Collecte laitière bretonne en 2021 : **5,37 Mds de litres** (5,40 milliards de litres en 2020, soit -0,5 % en un an) dont **269 millions de litres** en bio (+13,1 %).

Prix* moyen breton en 2021 : **347 €/1 000 litres** (+4,5 % en un an). Prix* moyen breton du lait bio en 2020 : **454 €/1 000 litres** (-1,3 % en un an) pour un lait de composition standard.

**prix réel du lait, toutes qualités et toutes primes prises en compte, ramené à un lait de composition standard (38 MG, 32 MP)*

Eléments conjoncturels

- **La collecte bretonne est en berne sur le 1^{er} semestre 2022 : 44,43 millions de litres de lait soit -1,3 % par rapport au 1^{er} semestre 2021.** L'augmentation des charges, et notamment du prix de l'aliment acheté, ont impacté la productivité des vaches laitières.
- **Les fortes chaleurs et la sécheresse qui touchent l'ensemble du pays. En Bretagne, au 20 juillet, la production cumulée des prairies permanentes est inférieure de 25 % à la normale. La qualité et les volumes des ensilages de maïs, attendus en baisse, inquiètent les éleveurs qui ont dû recourir à leurs stocks de fourrage dès cet été et craignent à l'avenir de manquer de fourrage.**
- **En mai 2022, le prix moyen payé aux producteurs bretons ramené à un lait de composition standard (38 MG, 32 MP) est de 446 €/1 000 litres (+24,6 % en un an).** La hausse du prix réel est légèrement supérieure à la hausse annuelle des charges. En juin 2022, l'indice Ipampa lait de vache est de 137 (base 100 2015), ce qui correspond à un accroissement de 22,3 % en un an.
- **Le 1^{er} semestre 2022 est marqué par une chute de la demande chinoise en produits laitiers.** En raison, des stocks ont été réalisés par le géant asiatique en 2021. Par ailleurs, le début d'année a été marqué par un confinement des plusieurs villes importantes, dont Shanghai. Si la situation sanitaire s'est détendue au cours du 2^e trimestre, la stratégie zéro covid est toujours d'actualité et l'activité dans les lieux de restauration, grands consommateurs de produits laitiers, n'a pas retrouvé un niveau pré-covid. Ainsi, entre le 1^{er} semestre 2021 et le 1^{er} semestre 2022, **la diminution de la demande chinoise est de 41 % pour les poudres de lactosérum, de 24 % pour les poudres maigres et de 19 % pour les laits et crèmes.**

Actualités

- **La période estivale a été marquée par des tensions croissantes entre les acteurs de la filière.**
 - Dans une conférence de presse le 21 juillet, **la FNPL avait promis de réaliser des manifestations si les distributeurs n'augmentaient pas le prix de la brique de lait**, estimant qu'une hausse de 20 centimes la brique de lait permettrait une revalorisation de 40 €/1 000 litres payés aux producteurs. Finalement, dès début août, des actions ont été menées dans certains supermarchés. À l'origine de cette gronde : **l'inflation**

ne touche pas autant les prix à la consommation que les charges qui pèsent sur l'ensemble des acteurs de la filière. Selon IRI, en juillet, l'inflation sur un an du secteur crèmerie est de 9,1 % tous circuits confondus, tandis que l'inflation des charges pesant sur les producteurs est de 22,3 %.

- En outre, **la hausse du prix payé aux producteurs français est nettement inférieure à celle constatée chez les voisins européens.** Alors qu'en France la hausse moyenne du prix sur un an est de 22 % (438 €/1 000 litres), elle dépasse les 40 % aux Pays-Bas (540 €/1 000 litres) et en Irlande (545 €/1 000 litres). **Cette différence s'explique en partie par les stratégies de commercialisation de la production, la France valorisant une plus grande partie de sa production vers les PGC que ses voisins européens.** Mais cette explication ne suffit pas à apaiser les relations dans la filière. **D'autant plus qu'à cela s'ajoute la décision de Sodiaal, annoncée le 20 juin, d'abandonner temporairement la formule de prix qui prévalait depuis 2018.** Sur le 3^e trimestre 2022, les producteurs de Sodiaal sont payés 420 €/1 000 litres, soit 20 € à 30 € moins cher que le prix pratiqué par les autres grands industriels français. Bien que Lactalis propose un prix plus élevé (en moyenne 442 €/1 000 litres), la décision de l'industriel de bloquer la formule de prix pour juillet et août a aussi provoqué la colère des OP.
- La mise en œuvre d'Egalim 2 et la reprise des négociations commerciales qui ont suivi le début du conflit Russo-Ukrainien ont engendré des tensions entre industriels et distributeurs. **Notamment, dans le secteur laitier, les industriels accusent les distributeurs de ne pas répercuter suffisamment les hausses de charges, en particulier celles liées aux matières premières industrielles.** C'est notamment le cas de Sodiaal, qui justifie ainsi la bascule sur une nouvelle formule de prix pour les contrats avec l'amont : « Les hausses de tarifs obtenues auprès de la grande distribution [...] restent insuffisantes pour couvrir l'ensemble de nos inflations ». **Les tensions se sont accumulées jusqu'au point où des industriels ont fait poindre la menace de ne pas être en capacité de fournir les distributeurs si les hausses des charges ne sont pas suffisamment pris en compte dans le 3^e round des renégociations commerciales.**
- **Le prix du lait bio payé aux producteurs bretons repart légèrement à la hausse à partir du mois de juin, conséquence de la saisonnalité de la production.** Par ailleurs, quelques signes positifs sont apparus à l'entame de l'été. Notamment, Sodiaal a annoncé un retour à l'ancienne formule de prix, qui prévalait avant août 2021. Par ailleurs, le taux de déclassement est plus bas en 2022 (autour de 20 %) qu'en 2021 (25 %). De même, d'autres opérateurs ont annoncé une revalorisation du prix, afin de prendre en compte la hausse des charges. Ainsi, en juillet, le prix du lait bio payé aux producteurs devrait retrouver le niveau de l'an dernier. **Enfin, la croissance de production du lait bio s'avère inférieure aux prévisions. En effet, alors qu'il était prévu une hausse annuelle de la production de 8 % en 2022, la croissance se situe finalement autour de 3 %.** Plusieurs raisons peuvent expliquer cela : les mesures de régulation de l'offre prises par plusieurs opérateurs, une marge laitière qui se dégrade, incitant les éleveurs à réduire leur production, et une arrivée moindre de nouveaux producteurs. Néanmoins, la consommation est toujours en berne et le contexte inflationniste ne joue pas en faveur du bio. **Relativement au 1^{er} semestre 2019, seule la consommation de fromages bio reste stable au 1^{er} semestre 2022. Pour les autres produits, la baisse annuelle de consommation va de 4 % pour les laits liquides, à 10 % pour les beurres et crèmes et 15 % pour l'ultra-frais.**

A retenir

- Si 2021 a dans un premier temps été marquée par un retour progressif à la normale, la tendance inflationniste qui est apparue au dernier trimestre de l'année et se poursuit en 2022 touche de plein fouet les principaux opérateurs laitiers.
 - C'est le cas de **Lactalis, dont le résultat courant est en légère baisse en 2021 (1,172 Md€ contre 1,2 Md€ en 2020)**, malgré une hausse du CA de 4,2 % (22 Md€ en 2021). En 2022, Lactalis poursuit sa politique de croissance externe, après Ultima Foods au Canada, Leerdammer puis Kraft Natural Cheese aux Etats-Unis, **le groupe a acheté cet été le spécialiste italien des fromages Ambrosi SpA.**
 - **Laïta se lance aussi dans une démarche de croissance externe en 2021**, pour la 1^{ère} fois dans l'histoire de la coopérative, avec l'achat de la société Marathon Foods. **Cet achat permet de consolider Laïta sur le marché des fromages**, en particulier de l'haloumi, fromage très prisé outre-Manche.
 - **Le groupe Bel a annoncé une baisse de bénéfice net de 49,2 %** pour le 1^{er} semestre 2022 par rapport à l'année dernière. Le chiffre d'affaires est en stagnation (-0,5 %), s'élevant à 1,6 milliard d'euros. Le groupe n'a pas réussi à réallouer suffisamment l'impact de l'inflation à travers les négociations commerciales. Le groupe estime que les conséquences de l'inflation se poursuivront au cours du 2^d semestre.
 - **En revanche, Sodiaal a annoncé une hausse de son résultat courant en 2021**, passant de 9 M€ à 10,1 M€, dépassant de même le résultat de 2019 (9,2 M€). Entre autres, le rachat en fin d'année de Yoplait a permis de contribuer à cette hausse de résultat.
 - **Eurial poursuit sa stratégie de hausse du prix payé au producteur. Pour cela, 200 M€ ont été investis dans les ingrédients**, notamment à travers la rénovation de la beurrerie de Bellevigny. Bien que les marchés soient particulièrement porteurs actuellement, la stratégie de la firme est de développer la diversification, afin d'éviter de trop grandes fluctuations.

- Au 30 juin 2022, les effectifs bretons de vaches laitières accusent une baisse annuelle de 2,3 %. **L'érosion des effectifs enclenchée en 2019 semble se poursuivre inexorablement.** Le cheptel de génisses connaît une diminution encore plus importante : -5,8 % en un an. **La tendance à la baisse du cheptel laitier breton se prolongera donc sur le long terme si aucune action concrète n'est mise en place afin de ralentir cette érosion.**

Pour tout complément : olivier.carvin@bretagne.chambagri.fr

FILIERE PORC

Chiffres clés

5 166 sites d'élevage de porcs en Bretagne en 2021

7,270 millions de porcs produits soit 1,258 million de tonnes de viande porcine par les élevages bretons (57 % de la production française) en 2021, soit **une baisse de 1,9 % en têtes** et une hausse de 0,7 % en tonnes par rapport à 2020.

Prix de base en 2021 : **1,332 €/kg** (base 56 TMP au cadran breton).

Avec 100 élevages en production biologique, la Bretagne est la deuxième région française en nombre de truies bio.

Eléments conjoncturels

- Fin août, **le cours du porc a franchi le cap des 2 euros au Marché du Porc Breton pour la première fois** depuis que l'euro a été mis en place en 2002. A 1,20 €/kg de carcasse en début d'année, le prix n'a cessé de grimper depuis fin février.
- **Cette progression est due à la faiblesse de l'offre au niveau des pays européens.** Sur les cinq premiers mois de 2022, le nombre de porcs abattus au sein de l'UE a baissé de 3,1 % d'après les chiffres d'Eurostat. L'Allemagne, confrontée à des cas de Fièvre Porcine, est en première ligne puisque ce chiffre atteint 9,2 % pour ce pays. La croissance espagnole ralentit, la hausse du nombre de porcs abattus sur cette période grimpe de 1,6 %. La France connaît une stabilité de ses abattages.
- **Cette tendance s'est accentuée pendant l'été.** La chaleur qu'ont subie les pays du sud de l'Europe a affecté la croissance des porcs. En Espagne, le poids des porcs abattus est inférieur de 3 kg en moyenne à celui d'il y a un an. Les volumes sont donc aussi en baisse en Espagne cet été.
- **En Bretagne, 538 000 tonnes de porcs ont été abattus sur les cinq premiers mois de l'année, quasiment la même quantité que l'année dernière.** Uniporc Ouest note cependant que l'activité du mois de juillet est réduite par rapport à 2021 et que sur la période janvier-juillet, il y a une baisse de 1,9 % du nombre de porcs abattus.
- **La hausse des coûts de production touche fortement les élevages porcins,** l'aliment représentant 60 % du coût de revient. Le dernier chiffre publié par l'Ifip estime que le prix de l'aliment pour porc était de 345 €/tonne en avril. Il a augmenté depuis étant donné l'inflation qu'ont connue les céréales. Cependant, le marché des céréales semble se détendre ces derniers temps. Après avoir atteint un pic au-delà des 400 €/tonne en mai, le prix du blé est redescendu récemment aux alentours de 320 €/tonne.
- Les exportations européennes vers les pays tiers sont en baisse de 28 % sur les cinq premiers mois de 2022. La réduction des achats de la Chine est la raison principale de ce recul. Des opérateurs s'attendent cependant à ce que la Chine augmente de nouveau ses importations au deuxième semestre.

Actualités

- Pour aider les élevages porcins confrontés à la hausse de leurs charges, le gouvernement avait décidé de lancer un plan d'urgence de sauvegarde de la filière porcine pour un montant total

de 270 millions d'euros. Découpé en 3 volets, **le dispositif a déjà bénéficié à 4 000 exploitations pour les 2 premiers volets, l'enveloppe ayant été consommée à 83 %**. Le 3^e volet concerne une prise en charge des cotisations MSA.

- **La Fièvre Porcine Africaine (FPA) continue de se répandre en Europe** et s'approche de plus en plus des frontières françaises. Un foyer a été détecté dans un élevage de porc à 6 km de la frontière française en Allemagne fin mai. L'Italie est aussi confrontée à l'apparition de cette maladie sur son sol. Des foyers situés à une centaine de km de la frontière française ont été relevés. Le secteur français vit donc avec la menace de voir son territoire lui aussi touché ce qui perturberait fortement son commerce. En décembre 2021, un accord a cependant été signé entre la France et la Chine qui permettra la poursuite des exportations vers la Chine des produits porcins à partir des zones françaises indemnes de FPA, si un cas de fièvre porcine survenait.
- **Les industriels bretons ont profité du plan de relance pour réaliser des investissements.** Ce programme, d'un montant total de 100 milliards d'euros au niveau national, prévoit une enveloppe d'1,2 milliard pour le secteur agricole, dont 130 millions pour la modernisation des abattoirs. Les industriels bretons n'ont pas laissé passer cette aubaine : 24 abattoirs ont profité du dispositif pour un montant total de subventions de 26,8 millions d'euros. Parmi ces 24 sites, cinq concernent des gros abattoirs spécialisés en porc et quatre autres des abattoirs multi-espèces incluant le porc. On peut citer la Cooperl qui a deux projets bénéficiant du plafond des 2 millions d'euros d'aide. Le premier concerne un investissement d'un montant de 15,9 millions d'euros dans leur abattoir de Montfort sur Meu, l'autre concerne l'abattoir de Lamballe avec 10 millions d'euros prévus. Abera, Jean Floch et Kermené prévoient aussi des investissements dans leurs outils en profitant de ce programme financier.
- **Abera a été repris par Bigard le 1^{er} janvier 2022.** Abera abat 1,3 million de porcs par an sur son site de Maen-Roch, en Ille-et-Vilaine. Alors que Bigard et la Cooperl abattaient environ le même nombre de porcs au niveau national, ce rachat permet à Bigard de doubler son concurrent. La Cooperl reste cependant le premier abatteur breton avec 29 % des abattages régionaux. **Bigard passe lui de 13 % à 22 % du total breton.** L'entreprise familiale bretonne assoit plus que jamais sa position de leader français de la viande.

A retenir

- Le prix du porc continue de battre des records et dépasse désormais les 2 €/kg de carcasse au MPB. Les coûts de production continuent aussi de grimper mais une détente des prix des céréales laisse envisager un répit pour les éleveurs. L'offre européenne de porc est très réduite et devrait le demeurer au deuxième semestre 2022.
- La FPA continue de se répandre en Europe et risque d'atteindre la France et de désorganiser son commerce.
- Les industriels bretons ont profité du plan de relance pour se moderniser. Bigard accroît son poids dans la filière nationale et régionale en s'emparant de l'abattoir Abera.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VOLAILLE DE CHAIR

Chiffres clés

1 810 éleveurs de volailles de chair en 2021 en Bretagne avec une surface de **3,5 millions de m²**.

499 500 tonnes de volailles abattues en Bretagne en 2021 (en baisse de 4,2 % par rapport à 2020).

1 poulet français sur 3 est produit en Bretagne.

46,8 % du poulet consommé en France est importé en 2021.

Eléments conjoncturels

- **La grippe aviaire perturbe les marchés en Europe et plus encore en France.** Les derniers chiffres d'abattages s'arrêtent en mai ce qui ne permet de percevoir que les premières conséquences de cette épidémie exceptionnelle. **En mai, les abattages français de volailles sont en baisse de 11,6 %.** Le poulet résiste mieux à -2,9 % mais dinde (-25,9 %) et surtout canard (-48,2 %) sont en très fort repli. Sur les cinq premiers mois, la baisse des abattages français de volaille est de 1,9 %.
- **La Bretagne est bien moins touchée que sa région voisine des Pays de la Loire.** Ses abattages de volailles sont en hausse de 4,15 % sur les cinq premiers mois de 2022 par rapport à la même période de 2021. Ce chiffre monte même à 7,3 % en mai, preuve que la région a très partiellement compensé les déficits ligériens. Les abattages régionaux de canard sont cependant en retrait en avril et mai.
- **Les échanges commerciaux ont retrouvé des niveaux plus habituels** avec la réouverture de la restauration hors domicile. Les importations se sont ainsi fortement accrues, celles-ci représentant désormais 47 % de la consommation française de poulet. Les exportations vers l'UE ont beaucoup augmenté aussi. Par contre, les destinations pays tiers ont fortement été pénalisées par l'épidémie de grippe aviaire. Elles reculent de 9,4 % sur les quatre premiers mois de l'année.
- **La hausse des coûts de production affecte fortement le secteur.** L'indice Itavi, qui mesure le coût de l'aliment pour les différentes espèces, bat record sur record. Il est de 169,4 en juin pour le poulet standard, en hausse de 40 % sur un an. C'est cependant en très léger recul par rapport au chiffre de mai (170,0), preuve que la relative détente des prix des céréales commence à se faire ressentir.

Actualités

- Alors que la crise de la grippe aviaire semblait être derrière nous pour cette saison 2021/2022, **de nouveaux cas ont été détectés cet été**, à la fois dans la faune sauvage mais aussi dans certains élevages. Au moment de la rédaction, deux élevages bretons ont été touchés : un à Ménéac (Morbihan) dans un élevage de canards et un à Ploërmel dans un élevage de dindes. D'après l'agence sanitaire européenne, le virus HPAI (H5) est désormais endémique en Europe. De nouveaux épisodes épidémiques sont à craindre à partir de cet automne.
- L'Itavi estime que les abattages français de volailles devraient reculer de 7 % cette année – dans l'hypothèse où la grippe aviaire n'amputerait pas plus le potentiel national cet automne. Pour faire face aux pertes financières causées par cette crise, **le gouvernement français a mis**

en place des aides. Au 29 juillet, les indemnités 2021-2022 « représentent une enveloppe globale de près de 800 M€ d'aides économiques et 300 M€ estimés sur le volet sanitaire », a annoncé le ministère de l'Agriculture dans un communiqué.

- Face à l'envolée des coûts de production, l'enjeu pour la filière consiste à pouvoir obtenir des hausses de prix de vente de la part de l'aval. Le géant sarthois LDC annonce dans son bilan financier **qu'il a obtenu ces revalorisations tarifaires jusqu'à présent**, ce qui lui permet de viser des résultats financiers concordant avec ses objectifs. La situation de pénurie causée par la grippe aviaire aide aussi probablement les transformateurs à décrocher des revalorisations.
- Une des interrogations **concernant le conflit en Ukraine** concernait la capacité de ce pays à continuer à exporter de la volaille. L'Ukraine est effectivement un producteur de volailles qui a pris de l'importance sur les marchés mondiaux ces dernières années. En 2021, elle a exporté 489 000 tonnes dont 110 000 tonnes vers l'UE. **Or depuis le début du conflit, la production a certes diminué, mais « seulement » de 15 %.** La plupart des élevages se situent en effet hors des zones de combat. Sa production devrait même atteindre les niveaux d'avant-guerre d'ici la fin de l'année. **L'UE pourrait être une destination de choix** d'autant que cette dernière a annoncé la suspension des droits de douanes avec ce pays pour une durée d'un an.
- Après la reprise de Ronsard par LDC, ce dernier avait déclaré vouloir construire un outil capable d'abattre 800 000 poulets par semaine à Bignan. Fin mai, le géant sarthois a annoncé mettre entre parenthèse ce projet pour se donner le temps de la réflexion à l'aune de la crise de la grippe aviaire. LDC devrait se prononcer en novembre quant à la localisation de cet outil qui est toujours jugé indispensable pour l'entreprise.

A retenir

- La plus grave crise de grippe aviaire qu'a connue la France jusqu'alors a fait chuter la production nationale et mis en difficultés économiques le secteur. Un plan d'aide gouvernemental a permis de compenser une partie de ces pertes. Le virus est désormais endémique en Europe et risque de déclencher de nouvelles épidémies en période hivernale.
- La hausse des coûts de production touche le secteur de plein fouet. Les industriels semblent cependant obtenir des revalorisations de la part de l'aval, aidés en cela par l'actuelle pénurie de volailles.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE ŒUFS

Chiffres clés

La France est le **1^{er} pays producteur d'œufs de consommation en Europe (15 %)**. Le taux d'auto approvisionnement en œufs et ovoproduits atteint 110 %.

Quatre œufs français sur 10 sont bretons.

Les **œufs alternatifs** (élevage au sol, en plein air et bio) **représentent 51 % de la production française.**

La Bretagne accueille **26 % du cheptel national de poules pondeuses bio** (première région).

Eléments conjoncturels

- **Les cotations des œufs de poules élevées en cage ont augmenté progressivement à partir de l'été 2021.** Sur les huit premiers mois de 2022, le prix des œufs brun calibré M est en hausse de plus de 60 % par rapport à la même période de 2021 et à la moyenne sur trois ans. Selon l'Itavi, l'offre est mesurée en plein air et sol, alors que pour les œufs cage le marché est tendu avec peu de disponibilités. La tendance haussière s'observe aussi aux niveaux européen et mondial. Les disponibilités sur le marché européen sont réduites en lien avec la grippe aviaire et la hausse des prix de l'aliment. Les fortes chaleurs de l'été ont entraîné une baisse des pontes et du poids des œufs et une hausse de la mortalité des poules. Sur les cinq premiers mois de 2022, les mises en place de poulettes reculent de plus de 9 % au niveau français par rapport à la même période 2021.

En œufs brun destinés à l'industrie le prix, qui s'est redressé progressivement en 2021, maintient sa hausse en 2022. Sur huit mois 2022, le prix a plus que doublé par rapport au prix des huit mois 2021 et à la moyenne sur trois ans. Les températures élevées ont limité les volumes. A partir de la mi-août, on assiste à une légère reprise de la demande de la part de la restauration collective.

- Après une progression de 25 % en 2021, **l'indice du coût matières premières pour poules pondeuses calculé par l'Itavi poursuit sa hausse en 2022.** Au mois de juin 2022 il est supérieur de 44 % à celui de juin 2021.

Actualités

- Il y a un an, **le groupe Avril a mis en vente Matines**, numéro 1 français des œufs avec 900 millions d'œufs vendus en 2021 (dont 250 M sous la marque Matines) :
 - **Sanders s'est positionné avant l'été pour la reprise du centre de conditionnement de Naizin (48 salariés).** Il prévoit d'y développer une activité de prestations de conditionnement d'œufs pour le compte de plusieurs entreprises commercialisant des œufs en grande distribution. Sanders a annoncé que la continuité serait assurée pour les producteurs en contrat avec Sanders (adhérents d'Armor Œufs).
 - **Début juillet, LDC a annoncé vouloir racheter la marque Matines.** Il s'est engagé à maintenir l'ensemble des contrats d'approvisionnement. Cette reprise permettrait à LDC, déjà actionnaire principal de la société Loeuf (avec les Fermiers de Loué), de **renforcer sa position de leader de l'œuf plein air** en accélérant les engagements de la marque Matines dans les modes de production alternatifs.

- Pour l'instant, il n'y a pas de repreneur pour les centres de conditionnement de Chalamont (Ain) et Brugnens (Gers).
- Les achats d'œufs coquille pour la consommation à domicile ont diminué de 9,3 % en 2021 après une année marquée par le confinement. **Début 2022, le recul se poursuit avec -6,3 % sur 5 mois 2022/5 mois 2021.** La baisse est plus forte pour les œufs cage, Label Rouge et bio. Le recul est plus limité en œufs au sol. Le prix d'achat des œufs pour la consommation à domicile (tous modes d'élevage confondus) progresse de 2,3 %.
- En bio, la mise en place de poulettes d'origine biologique est obligatoire depuis le début de l'année 2022 en vertu du nouveau règlement. Cela va entraîner une hausse du coût de production.

A retenir

- En **2022, la production française d'œufs devrait diminuer de 8 %** en raison de la grippe aviaire qui a entraîné l'élimination de 3 millions de poules et de 800 000 poulettes et un maintien des zones dépeuplées au moins jusqu'au début de l'été.
- **L'ovosexage des œufs destinés à la production des futures poules pondeuses sera obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2023.** Pour les cinq couvoirs français spécialisés dans la fourniture de poules pondeuses, cela représente un investissement de 15 M€, auxquels s'ajoute un surcoût de 50 à 150 M€. Cette obligation n'existe qu'en France et en Allemagne.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VIANDE BOVINE

Chiffres clés

15 171 exploitations détentrices de bovins en 2021 en Bretagne dont **5 068** de vaches allaitantes et **418** élevages de veaux de boucherie.

Production totale de viande bovine en 2021 en Bretagne : **156 000** tonnes.

Evolution de la production bretonne de viande bovine en 2021 par rapport à 2020 en tonnage :

Total : -0,3 %

- veaux de boucherie : -1,8 %
- vaches de réforme : -0,9 %
- génisses : +7,9 %
- mâles : -2,2 %

Eléments conjoncturels

- **Les cours des gros bovins sont actuellement à des niveaux historiquement hauts en France et en Europe.** Le marché est soutenu par une offre limitée. En parallèle, les coûts de production sont très élevés et la sécheresse estivale menace d'accélérer la décapitalisation allaitante en France.
- **La hausse des prix la plus spectaculaire concerne les vaches de réforme laitières.** La vache P= cote à 4,86 €/kg de carcasse mi-août alors que sa moyenne quinquennale s'établit à 2,87 €/kg. Cette croissance a commencé en 2021 et a accéléré en 2022 avant de se stabiliser cet été. Les femelles laitières sont particulièrement recherchées du fait de la très forte demande en viande hachée. Il en résulte que l'écart avec la cotation des vaches allaitantes s'est réduit : les vaches allaitantes ont aussi connu des hausses de prix, mais moins spectaculaires. La vache allaitante R+ se vend pour 5,36 €/kg de carcasse mi-août alors que sa moyenne quinquennale est de 4,00 €/kg de carcasse.
- Les prix des jeunes bovins sont bien orientés, pour les mêmes raisons que les femelles. Les abattages français de JB sont en retrait depuis le début de l'année et la demande italienne est soutenue. **Le JB U- cote ainsi à 5,24 €/kg carcasse, là aussi bien au-dessus du niveau de ces dernières années.**
- **La hausse des coûts de production vient cependant entamer les gains générés par ces meilleurs prix de vente.** L'indice Ipampa viande bovine, qui mesure les prix d'achat des moyens agricoles, atteint ainsi 135,1 en mai (base 100 en 2015). Il est en hausse de 20 % en un an et de 31 % par rapport à mai 2020.
- La réduction de l'offre en viande bovine pourrait être encore plus importante si la décapitalisation allaitante française n'était pas en cours. Les abattages de vaches allaitantes françaises ne se replient « que » de 1,6 % sur les cinq premiers mois de 2022 par rapport à 2021 parce que le cheptel français se décapitalise. Ainsi, le nombre de vaches allaitantes baisse de 3,1 % en un an. **Le phénomène est encore amplifié en Bretagne où il ne reste plus que 99 000 vaches allaitantes en juin, une baisse de 4,6 % en un an. Ces tendances augurent de baisses de production plus prononcées l'année prochaine. ?**
- L'évolution de la demande sera déterminante ces prochains mois. **Jusqu'à présent, la consommation totale de viande bovine s'est bien tenue en France :** sur les quatre premiers mois de 2022, elle baisse de 2 % par rapport à 2021 et est de 1 % supérieure à 2020. Cependant,

l'inflation que subissent les consommateurs va-t-elle les détourner du bœuf ? En juin, l'Insee la mesurait à +9,3 % sur un an pour les viandes de bœuf et de veaux.

- En veaux de boucherie, les cours sont aussi au-dessus des valeurs habituelles. Le veau rosé clair O est à 6,55 €/kg de carcasse aux dernières cotations soit 9,5 % plus cher qu'il y a un an. Les coûts de production et particulièrement d'aliments ont fortement augmenté bien que la cotation de lactosérum ait légèrement reflué ces dernières semaines. Ce bon équilibre des marchés est possible du fait de la très grande prudence des intégrateurs. **Les sorties boucherie sont en repli marqué : -5,4 % en Bretagne sur le premier semestre 2022 par rapport à 2021.**

Actualités

- **La sécheresse est l'élément marquant de l'été pour les éleveurs de viande bovine.** Les conséquences sont difficiles à évaluer à ce stade mais le manque de fourrages risque de conduire à une accélération de la décapitalisation. Une bonne pousse de l'herbe cet automne permettrait d'atténuer ce phénomène. Les exploitations ne sont cependant pas égales selon leurs chargements, leurs conditions pédoclimatiques et leurs solidités financières.
- Avec la loi Egalim 2, **la contractualisation est devenue obligatoire entre les producteurs de bovins et leurs premiers acheteurs en 2022.** Elle est entrée en vigueur dès le 1^{er} janvier pour les JB, génisses et vaches de race à viande ainsi que les bovins vendus sous signe de qualité. Depuis le 1^{er} juillet sont concernés les broutards et enfin les animaux du troupeau laitier le seront à partir du 1^{er} janvier 2023. Une vraie révolution pour le secteur d'autant que le contrat doit couvrir une période de trois ans. La loi prévoit des souplesses, tant sur la modalité de fixation de prix que sur les quantités à livrer. Cependant, très peu de contrats ont été signés jusqu'à présent.
- Après quatre années de négociations, **l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande a été entériné en juin dernier.** L'Union européenne autorise l'importation sur son territoire d'un contingent tarifaire de 10 000 tonnes de viande bovine avec un droit de douane de 7,5 % - contingent qui sera progressivement ouvert sur sept ans. Ces volumes ne sont donc pas très importants mais les opérateurs néozélandais devraient cibler les morceaux à forte valeur ajoutée. Cet accord s'ajoute à celui du Ceta (Canada), déjà entré en application et des Mercosur et Mexique, tous deux en attente d'une signature définitive. Les négociations avec l'Australie sont en phase de reprise. Un éventuel accord avec ce pays risque d'être encore plus pénalisant pour la filière européenne de viande bovine que celui qui vient d'être signé avec la Nouvelle-Zélande.

A retenir

- Les cours de l'ensemble des bovins se situent à des niveaux très élevés. Les coûts de production sont aussi inflationnistes. Dans le contexte actuel, la rentabilité des élevages est meilleure que l'année dernière. L'évolution de la consommation de viande bovine sera déterminante pour les marchés.
- Les conséquences de la sécheresse sont difficiles à appréhender à ce stade mais il est probable qu'elle favorise une décapitalisation allaitante.
- La contractualisation entre éleveurs et acheteur ne progresse pas bien qu'elle soit devenue obligatoire depuis le 1^{er} janvier dernier.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES FRAIS

Chiffres clés

Choux fleurs (12 189 ha), artichauts (3 507 ha), brocolis (2 278 ha), haricots à écosser et demi-secs (2 092 ha).

557 ha de tomates (dont 530 sous serres et 27 ha plein air) et 165 ha de fraises (dont 101 ha sous serres et 64 ha plein air).

La Bretagne réalise 25 % de la production française de tomates, 63 % en artichauts, 64 % en échalotes et 78 % en chou-fleur.

203 millions d'euros de ventes de légumes frais bretons à l'étranger en 2021.

Les surfaces certifiées bio et en conversion s'élèvent à 8 077 ha, en hausse de 15 % par rapport à 2019, soit 20 % des surfaces nationales (1^{ère} place).

Eléments conjoncturels

- Les **surfaces nationales de tomates sont annoncées en hausse de 13 %** principalement dans le sud-est. Dans l'ouest, les surfaces sont annoncées en hausse de 6 % mais le renchérissement des prix du gaz a entraîné un moindre chauffage et donc une baisse des rendements. Les volumes de production sont attendus en baisse de 10 %. Le manque de lumière en janvier-février et la limitation du chauffage ont entraîné une baisse des apports. Avant l'été, les prix ont été soutenus en raison d'un manque de tomates au niveau européen, des nombreuses serres aux Pays-Bas et en Belgique qui n'ont pas été éclairées, et d'une météo clémente du printemps qui a boosté la consommation. Le marché est resté dynamique jusqu'à fin juillet. Depuis, la crise s'est installée sur tous les segments et particulièrement les variétés anciennes.
- **L'artichaut souffre d'un déficit en eau depuis le printemps qui provoque des récoltes anticipées et donc une forte proportion de petits calibres**, qui ont du mal à trouver preneur, notamment avec l'arrêt de l'usine de transformation (cf. actualités, page suivante) en conserve et surgelé. Seuls les gros calibres se vendent correctement.
- En **coco de Paimpol, la sécheresse et les coups de chaleur ont provoqué un avortement des semis**. Du fait de rendement insuffisant, certaines parcelles ne sont pas ramassées. Les récoltes ont deux semaines d'avance sur les prévisions, avec donc un décalage par rapport aux actions de mises en avant dans les enseignes et aux habitudes des consommateurs. Le prix payé au producteur est inférieur au prix de revient et les rendements sont faibles.
- **La fin de la saison de pommes de terre primeur est très difficile** avec un chiffre d'affaires en baisse de 39 % par rapport à la même date 2021. Une partie des récoltes a été orientée vers l'alimentation animale.
- Les **productions en agriculture biologique sont aussi largement impactées**. Selon les Maraîchers d'Armor, le chiffre d'affaires des cultures d'été est de seulement 1 M€ contre 1,6 M€ en 2021 pour le même nombre de producteurs. En serres le chiffre d'affaires est passé de 1 272 k€ en 2021 à 936 k€ en 2022, sachant que 2021 n'était pas une bonne année.

Actualités

- La **seule usine française de transformation d'artichauts, Ravalec (groupe Eureden) dans le Finistère, vient de fermer**. Elle permettait d'écouler les petits calibres invendus au marché au cadran. Cela représentait environ 4 000 tonnes produits en Côtes d'Armor et dans le Finistère, soit 8 à 10 % des volumes totaux d'artichaut charnu. Entre 2010 et 2021, les surfaces bretonnes implantées en artichaut ont été divisées par deux. On compte 300 producteurs qui cultivent 3 400 ha d'artichaut en Bretagne dont 10 % en bio.
- Du fait de la loi Agec qui prévoit de sortir du plastique à usage unique d'ici 2040, **depuis le 1^{er} janvier 2022 il y a interdiction d'utilisation de suremballage plastique pour le conditionnement de fruits et légumes en unité de vente de moins de 1,5 kg**. Il est interdit aussi de coller une étiquette directement sur les produits sauf si elle est compostable et constituée en tout ou partie de matières biosourcées. **La filière a ainsi dû concevoir de nouveaux emballages permettant de visualiser un minimum le produit et a dû investir en 2021 et 2022 dans de nouvelles machines, représentant un investissement important sans contrepartie sur la valorisation**. Il existe des exemptions pour certains produits : l'échéance pour se mettre en conformité est repoussée au 30 juin 2023 pour certaines variétés de tomates et les haricots verts, au 31 décembre 2024 pour les endives, brocolis, champignons et pommes de terre primeurs et au 30 juin 2026 pour les fruits rouges. **Pour les produits humides (coco, brocoli...), malgré de nombreux essais, la filière ne dispose pour l'instant pas de solution technique satisfaisante**. Rappelons qu'en France, 95 % des fruits et légumes sont vendus en vrac. La filière des fruits et légumes frais représente 2 % de la consommation de plastiques en France.
- Selon Kantar, après des **achats des légumes frais particulièrement élevés début 2021, la tendance est à la baisse pour le 1^{er} trimestre 2022**, avec -8 %/2021 et -4 %/moyenne 2019-2021. En légumes bios, les achats des ménages ont diminué en 2021 en France de 11 % en volume (-1 % par rapport à la moyenne 2017-2019) et de 9 % en valeur. La baisse est plus marquée en produits bio qu'en conventionnel. Tous les circuits de commercialisation sont concernés sauf la vente directe et la vente en ligne (respectivement +14 % et +65 % /moyenne 2017-2019).

A retenir

- D'une manière générale **tous les légumes souffrent d'un manque d'eau depuis le printemps qui s'est amplifié au cours de la saison. La baisse du chiffre d'affaires atteint pour certains légumes près de 30 % par rapport à 2021**.
- La création de réserves collectives d'eau de pluie semble indispensable pour permettre un maintien des rendements et de la qualité des légumes.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES DESTINES A LA TRANSFORMATION

Chiffres clés

Surfaces du Grand-Ouest de légumes destinés à la transformation : **26 055 ha en 2021** (+ 4 %/2020 et +6 %/moyenne 2016-2020) dont 10 203 ha de pois, 8 187 ha de haricots verts, 2 358 ha d'épinards, 2 215 ha de flageolets. En 2021, les surfaces ont progressé pour tous les légumes sauf pour les haricots verts.

Le Grand-Ouest qui regroupe les OP Eureden, Terres de l'Ouest, Cavac et ADPLC, représente 36 % des surfaces françaises.

1 683 exploitations (42 % des exploitations françaises), un chiffre quasi stable par rapport à 2020, avec une surface moyenne de 15,5 ha de légumes/exploitation. Le Grand-Ouest est la région la plus diversifiée avec 13 % des exploitations qui produisent au moins trois légumes différents et 3 % en produisent au moins cinq. Au niveau national, le pois représente 44 % des surfaces, les haricots verts 34 %, les flageolets 5 %.

338 860 tonnes nettes de légumes livrées (41 % des volumes nationaux).

6 % des surfaces nationales sont en Agriculture Biologique (hors conversion) pour une production de 40 600 tonnes (45 % de haricots, 15 % de carottes, 14 % de pois).

Éléments conjoncturels

- En **2022, les surfaces semées sont en recul de 7 %/2021 et de 1 %/moyenne 2016-2020**. On peut rappeler que l'année 2021 avait été exceptionnelle, avec des surfaces en hausse pour la plupart des légumes compte tenu d'une demande forte de la part des industriels qui voulaient refaire leurs stocks. En **haricots verts, les surfaces progressent de 3 %/2021**, suite à la mauvaise campagne de 2021 (attaque de mouches de semis) **mais diminuent de 3 %/moyenne 2017-2021**. En **pois les surfaces diminuent de 8 %/2021 mais sont supérieures de 9 %/moyenne quinquennale**. La tendance à la baisse (hors 2021) se confirme pour les épinards et les carottes. La baisse est très sensible en flageolets (-26 %) et épinards (-10 %).
- En **pois**, la campagne est terminée dans le Grand-ouest. Les rendements sont corrects en moyenne mais avec de grosses variations selon les semaines. Il y a eu des **abandons en juillet (en lien avec la sécheresse et la chaleur) pour environ 5 % des surfaces**. Au total, les **volumes produits sont inférieurs de 6 % au prévisionnel**. Au niveau national, les résultats sont très variables avec une campagne catastrophique dans le Sud-Ouest marquée par du gel en début de campagne, des vents de sable et de la grêle qui se traduit par un taux d'abandon de 9 %. A l'inverse dans le Nord de la France le taux d'abandon est réduit à 1 %.
- En **haricots**, la campagne n'est pas encore terminée. Les **surfaces dans le Grand-Ouest sont inférieures de 5 à 10 % au prévisionnel**, des producteurs n'ayant pas voulu se réengager. Les **rendements sont inférieurs de 37 % au prévisionnel** en raison d'un déficit en eau et de capacités d'irrigation plus limitées en Bretagne par rapport aux autres régions. Les industriels bretons risquent donc de manquer de volumes. Dans le Sud-ouest, les rendements sont proches des prévisions mais avec de gros écarts selon les catégories de haricots.
- La campagne actuelle est marquée par la forte concurrence des céréales du fait de l'envolée des cours mondiaux et du coût élevé des engrais (avec des impacts importants pour les épinards). Selon le Cénaldi (AOP nationale de légumes de plein champ pour l'industrie) **les**

coûts de production qui progressent de 10 % en 2022 devraient encore augmenter de 16 % en 2023.

Actualités

- Selon Kantar, début 2022 la consommation de légumes surgelés est en baisse de 11 %/2021 et de 9 %/moyenne 2019-2021. Concernant les légumes en conserves, la baisse est moins forte avec -3 %/2021 et -6 % /moyenne 2019-2021.
- Le groupe **Bonduelle annonce un chiffre d'affaires 2021-2022 à 2 891,7 millions d'euro en hausse de 1,8 %**. La croissance a été portée par les activités dans la zone Europe, en conserve et surgelé, avec une croissance de 4 % en grande distribution et de 30 % en restauration hors foyer. Par contre l'activité en Amérique du Nord est en repli, principalement en frais prêt à consommer. Ses résultats sont cependant inférieurs à l'objectif. Profitant de la notoriété de la marque de conserves **Cassegrain**, **le groupe Bonduelle propose depuis le début d'année, six produits au rayon surgelés**.

A retenir

- Le Cénaldi alerte sur le fait que, compte tenu de la hausse des coûts de production, des producteurs ont abandonné la production de légumes au profit d'autres cultures (céréales, colza...) plus rentables. La profession a obtenu une **revalorisation des prix payés au producteur qui devrait permettre de couvrir le coût de production mais qui sera insuffisante pour permettre au producteur de retrouver de la marge**. En Belgique la hausse des prix a déjà été actée par les industriels.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE GRANDES CULTURES

Chiffres clés

653 535 hectares sont consacrés aux grandes cultures bretonnes en 2021 (céréales et oléo-protéagineux), soit +2 % sur un an. Les surfaces de blé tendre, qui avaient chuté de 21 % en 2020, ont été intégralement recouvertes en 2021 avec un bond de 23 %.

4,4 millions de tonnes de céréales sont produites en Bretagne en 2021 (+5 % par rapport à 2020).

- 2,1 Mt de blé tendre
- 1,4 Mt de maïs grain
- 611 000 tonnes d'orges
- 198 000 tonnes de triticale

17 % des surfaces bio en Bretagne sont des céréales (y compris sarrasin, bien qu'agronomiquement ce n'est pas une céréale) avec 26 021 hectares en 2020 (soit 4,5 % des surfaces de céréales en Bretagne).

Eléments conjoncturels

- **Les prix moyens payés aux producteurs pour la campagne 2021/2022 ont bondi. En comparaison avec la campagne précédente :**
 - Blé : +21 % sur la campagne (sur les trois derniers trimestres de la campagne) pour atteindre 200,6 €/tonne au 3^e trimestre
 - Maïs : +27 % (sur les deux derniers trimestres) pour atteindre 191,6 €/tonne au 3^e trimestre de la campagne et un bond à 245 €/tonne au 1^{er} trimestre
 - Orge : +31 % (sur les trois derniers trimestres de la campagne) pour atteindre 187,84 €/tonne au 3^e trimestre
- **Après une campagne 2020/2021 catastrophique pour les céréales à paille, celle de 2021/2022 s'avère meilleure et se caractérise par une précocité des récoltes**, qui se sont terminées avec environ un mois d'avance. Les rendements et la qualité sont jugés corrects même s'ils s'avèrent légèrement inférieurs au potentiel de départ (inférieurs de 5 à 10 q/ha en moyenne).
 - *Les premières estimations d'Agreste évoquent des rendements en blé tendre compris entre 70 et 80 d/ha en Bretagne. Les rendements seraient plus faibles que la moyenne quinquennale dans le Finistère et le Morbihan. Les fortes chaleurs de cet été ont eu un impact modéré sur la qualité des moissons, elles sont en effet survenues après la maturité du grain.*
- **Les rendements du colza en 2022 sont moyens à bons, avec une moyenne régionale qui se situe autour de 40 q/ha.** Ils s'échelonnent entre 35 et 40 q/ha dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine et entre 30 et 35 q/ha dans les Côtes d'Armor et le Finistère. Ce sont des valeurs comparables voire supérieures à la moyenne quinquennale dans trois départements bretons (22, 35 et 56), en revanche dans le Finistère les rendements se situeraient en moyenne en baisse d'après Agreste.
- **Concernant les maïs, une grande hétérogénéité est constatée selon la profondeur du sol, la date de semis et la nature de la culture précédente.**
 - Maïs ensilage : les chantiers d'ensilage ont démarré début août pour les plus précoces, ce qui est exceptionnel. Ils se poursuivent dans la partie sud et est de la Bretagne

actuellement. Le rendement et la qualité du fourrage sont particulièrement impactés dans le cas des parcelles semées tardivement.

- **Concernant les maïs grain, le rapport Ceré'Obs – FranceAgriMer met en évidence la forte dégradation des conditions de culture depuis la mi-juillet. A la mi-août, seulement 24 % des parcelles sont dans des conditions bonnes à très bonnes en Bretagne.** A l'inverse, 43 % des parcelles sont dans des conditions mauvaises à très mauvaises. Une grosse partie des chantiers de récolte devrait être réalisée début septembre.
- Au niveau mondial, le CIC (Conseil International des Céréales) estimait en juin 2022 que la récolte de céréales 2021/2022 ferait 3 % de plus que l'an passé : un nouveau record atteint grâce au blé et au maïs. (on part d'un stock bas).
- Les stocks mondiaux de fin de campagne, qui étaient en diminution depuis quatre ans, devraient enfin augmenter cette année (+1 % selon les estimations) grâce à la hausse de la disponibilité.

Actualités

- Les agriculteurs cultivant céréales et autres grandes cultures n'ont plus le droit d'irriguer depuis début août du fait de l'état de crise sécheresse. Si les grandes cultures sont moins impactées, les moissons ont quand même été à l'arrêt pour éviter les départs de feu et la qualité des récoltes pourrait être affectée.
- Les échanges mondiaux de céréales sont attendus à la baisse à cause de la situation en Ukraine. Il y a une diminution des échanges autour de la Mer Noire, tandis que le stockage ukrainien est au plus haut.

A retenir

- **La Bretagne a recouvert les surfaces de blé et de céréales plus généralement, perdues en 2020/2021. Les récoltes de céréales à paille seraient satisfaisantes d'après les premières estimations.** Concernant les maïs fourrage et grain, une forte hétérogénéité des récoltes est attendue et les prévisions sont plus incertaines compte tenu de la sécheresse prononcée cet été.
- La hausse des cours mondiaux a pu compenser la forte augmentation des coûts de production liés aux engrais et à l'énergie.

Rubrique rédigée par Florian Martial, avec les compléments du service environnement

FILIERE ALIMENTATION ANIMALE

Chiffres clés

7,58 millions de tonnes d'aliments composés industriels fabriqués en Bretagne en 2021 (-2,14 % sur un an), soit 37 % de la fabrication nationale :

- 3,4 Mt à destination des porcins (-3,13 % sur un an)
- 2,7 Mt à destination des volailles (-3 % sur un an)
- 1,2 Mt à destination des bovins (+2,79 % sur un an).

3,74 millions de tonnes de céréales conventionnelles et bio incorporées en 2021 par le secteur.

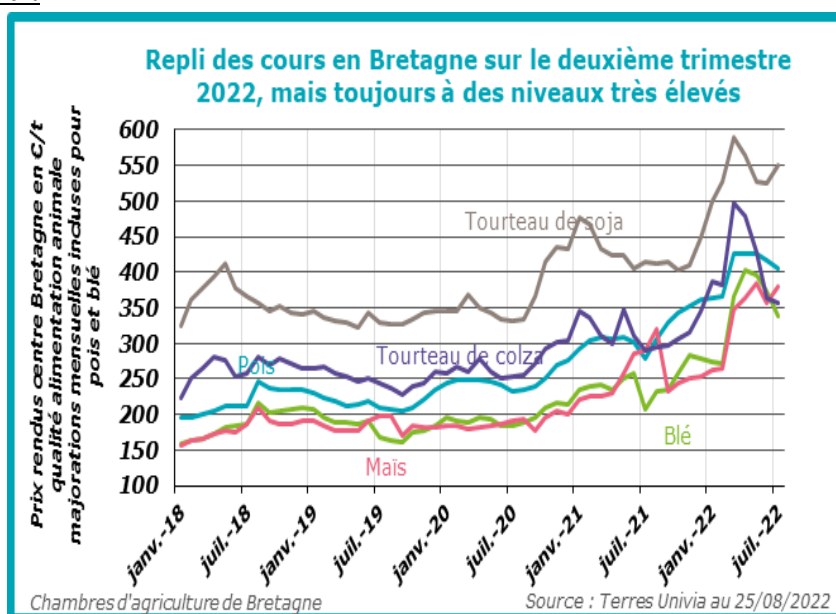
La Bretagne compte **65 usines** en Bretagne dédiées à la nutrition animale.

Eléments conjoncturels

Prix rendus Bretagne : du jamais vu !

Les prix des tourteaux ont atteint des records en mars : **590,6 €/tonne pour le soja et 498 €/tonne pour le colza**. Une baisse a été engagée depuis, même si en juillet 2022 le **prix affiche +32 % pour le soja et +23 % pour le colza** par rapport à juillet 2021.

Pois, maïs et blé fourrager suivent la même tendance : la moyenne de prix pour le deuxième trimestre est en hausse de **+38 % pour le pois, +43 % pour le maïs et +57 % pour le blé fourrager** comparé à la même période de 2021.



Volume : recul attendu pour 2022

Si la production d'alimentation animale avait bien résisté à l'échelle européenne en 2021, elle devrait enregistrer un **recul de près de 3 % en 2022** (quatre à cinq millions de tonnes en moins). Le secteur est en effet impacté par **les épidémies d'influenza aviaire et de fièvre porcine africaine**, mais aussi par **les difficultés du marché mondial des céréales** liées notamment à l'invasion russe en Ukraine. **Idem en France où la baisse de la production est estimée à plus d'un million de tonnes pour 2022.**

Sur les quatre premiers mois de l'année 2022, **les fabrications bretonnes d'aliments pour porcins continuent de chuter** : -6,4 % sur un an. **Alors que l'aliment pour bovin était dans une bonne dynamique, il se retrouve en baisse de 1,3 %** sur cette période, marquée par un mois d'avril particulièrement en retrait (-8,9 %). Enfin, **la fabrication bretonne d'aliment pour volaille est stable.**

Actualités

- **La guerre en Ukraine réduit la disponibilité des produits**, notamment des tourteaux de tournesols et des huiles utilisées par les usines de fabrication d'alimentation animale. La filière française ambitionne **d'augmenter ses surfaces de tournesol de 30 % d'ici deux ans.**

- **Le Moulin d'Hyères (Eureden) à Carnoët (22) a fermé ses portes en mars** dans le cadre de la réorganisation industrielle des usines d'aliment du groupe. La fermeture avait été annoncée au printemps 2021, elle n'est pas en lien avec la situation actuelle.
- **Mi-juin, l'usine de Boussay (44, Sanders, bio) et celle de Vern sur Seiche (35, Agrial) rejoignent ASO Nutrition.** Cette co-entreprise de Sanders et Agrial constitue un partenariat industriel formé pour améliorer la maîtrise des coûts.

A retenir

- **Le panier moyen des matières premières utilisées par les fabricants a explosé de 95 % en 24 mois, et de 30 % depuis le déclenchement de la guerre en Ukraine.** Cette augmentation drastique se traduit par une hausse du prix des aliments livrés en élevage.
- Ainsi, **la hausse annuelle est de 25 % en porc** (indice Ifip du prix de l'aliment d'avril), **40 % en poulet standard** (indice Itavi des matières premières pour l'aliment de juin), **22,3 % en lait** (indice Ipampa de juin).
- Depuis 2021, **l'inflation post-covid entraîne des retards de paiements aux usines par les agriculteurs** qui peinent à réunir l'investissement nécessaire à l'élevage hors-sol. Ce non-paiement fragilise les entreprises.
- Dans le cadre du plan de résilience, le dispositif relatif à **la compensation du surcoût de l'alimentation animale** est doté au niveau national d'une enveloppe de 489 M€ :
 - **308,5 M€ pour les indépendants.** Dans le Finistère, ce dispositif représente plus de 2 100 demandes pour un montant global de l'ordre de 16 M €.
 - **166 M€ pour les intégrateurs.** L'interprofession Anvol est satisfaite de ce dispositif qui permet de reconnaître la spécificité de la filière volaille.
 - 6,7 M€ pour la Corse et les Dom.
- Face à l'absence d'herbe due à la sécheresse, **les éleveurs ont été contraints d'entamer leurs stocks fourragers** prévus pour l'hiver pour nourrir le troupeau. Un **surcoût alimentaire** est donc attendu dans les mois à venir (achat de fourrage ou d'aliments) qui, sans capacité pour le financer, pourrait amener à une **réduction de cheptel**.

Rubrique rédigée par delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Chiffres clés

L'agroalimentaire breton a généré un chiffre d'affaires de 21 milliards d'euros en 2019, soit plus de 10 % du CA agroalimentaire national :

- 41 % du CA de l'agroalimentaire breton provient de l'industrie de la viande
- 17 % provient de l'industrie du lait
- 16 % provient de la fabrication d'aliments pour animaux de ferme

En 2021, les produits de l'industrie agroalimentaire bretonne se sont exportés à hauteur de 4,7 milliards d'euros (+8 % par rapport à 2020).

En moyenne, 73 000 personnes étaient salariées dans l'industrie agroalimentaire bretonne en 2021, ce qui représente 41 % des emplois industriels de la région.

Eléments conjoncturels

- **En juin 2022, la production agroalimentaire française rebondit** : +2,2 % d'évolution mensuelle après des mois d'avril et mai en retrait. Le deuxième trimestre 2022 est en progression de 1,1 % par rapport au même trimestre 2021.
- **Au printemps, le chiffre d'affaires est en forte progression dans les IAA françaises.** De mars à mai 2022, il affiche +11,1 % comparé à la même période 2021, tiré par la bonne dynamique à l'export (+14,8 %). Cela s'explique par la flambée du prix des matières premières.
- Au niveau Bretagne, la production des IAA est stable en juillet, avec des tensions moins fortes sur le prix des matières premières. La période estivale rimant avec grillades et barbecues, **le secteur de transformation des viandes est dynamique.** En revanche, **la transformation laitière enregistre une baisse significative de sa production en juillet**, les pics de chaleurs réduisant la consommation de matières grasses. Les prévisions pour l'IAA régionale repartent à la hausse en août, avec des carnets de commande bien remplis malgré un repli des demandes étrangères.

Actualités

Les résultats semestriels des industriels marqués par l'inflation

- L'inflation, tant des intrants industriels que des prix de vente consommateurs, se traduit dans les comptes financiers : les résultats publiés par Nestlé, Danone ou Bel durant l'été montrent **des chiffres d'affaires en forte hausse et des marges opérationnelles en recul.**
- Pour maintenir leur rentabilité, **les IAA doivent passer davantage de hausses tarifaires, ce qui accentuera l'inflation déjà bien présente** : une spirale infernale qui va peser sur les relations commerciales.

Réouvertures des négociations commerciales sous tension

- Dans le contexte d'explosion des prix des intrants aggravé par la guerre en Ukraine, une charte d'engagement a été signée en mars pour **rouvrir les négociations commerciales sur les tarifs des produits alimentaires.**
- **Une mission de suivi des parlementaires sur la réouverture des négociations commerciales** a été mise en place. Ils ont pu constater que **20 % des contrats signés ne prévoient pas de clause de renégociation**, pourtant obligatoire. Les autres ont souvent des clauses mal rédigées ou bâclées, donc difficile à mettre en œuvre.

- Le gouvernement maintient une certaine pression sur les opérateurs :
 - **Guichet unique** à la DGCCRF pour faciliter les signalements d'irrégularités.
 - **Contrôles**, filière par filière, pour s'assurer de la légitimité des augmentations.
 - Vérification que la marge supplémentaire générée par **la hausse du seuil de revente à perte est bien répercutée aux agriculteurs.**
 - Le **médiateur** a été saisi 60 fois lors de la période habituelle de négociation jusqu'au 1^{er} mars, et 70 fois supplémentaires après.
- Les IAA demandent des hausses de 10 à 15 %, **les premiers contrats signés accordent entre 3 et 4 %** d'après la Coopération agricole. L'Ania précise que les signatures ont été plus rapides avec les PME, mais à des tarifs moindres que les marques nationales ont les reins plus solides pour leur permettre de compenser l'inflation des charges plus longtemps.

A retenir

Les IAA face à la sécheresse

- L'industrie, tous secteurs confondus, représente 8 % des prélèvements en eau au niveau national. Face à la sécheresse, les préfets ont demandé **une baisse de consommation en eau de 25 %** (sauf si un plan d'économie d'eau était déjà en place).
- L'ABEA défend la possibilité **d'utiliser l'eau recyclée pour alimenter leurs sites de production via le projet REUSE**. C'est une solution techniquement opérationnelle pour de nombreux usages dans les IAA comme le nettoyage des lignes de production.

Sobriété énergétique : les entreprises mobilisées

- **Une crise énergétique est aussi en cours**. Il faut y voir aussi bien les conséquences de la raréfaction du gaz russe et de la guerre en Ukraine que de l'arrêt de nombreux réacteurs nucléaires en France, notamment suite à des problèmes de corrosion.
- Le plan de sobriété énergétique devrait demander aux entreprises de **réduire leur consommation d'énergie de 10 %**.

Pour tout complément : delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr

COMMERCE EXTERIEUR ET ACCORDS COMMERCIAUX

Chiffres clés

La Bretagne réalise un excédent commercial agricole et agroalimentaire de 1,43 milliard d'euros en 2021 (-1,8 % par rapport à 2020).

La valeur des exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons s'élève à 4,7 milliards d'euros en 2021 (+8,3 % par rapport à 2020) :

- 21 % de viandes de boucherie (porc, bovins, ...) pour 992 millions d'euros.
- 20 % de produits laitiers et fromages pour 948 millions d'euros.
- 8 % de pains, biscuits et pâtisseries pour 400 millions d'euros.
- 6 % de viandes de volaille pour 302 millions d'euros.
- 7 % de légumes et préparations à base de fruits et légumes pour 326 millions d'euros.

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons vont à **53 % vers l'Union européenne** pour 2,5 milliards d'euros et à **47 % vers les pays tiers** pour 2,2 milliards d'euros.

En 2021, **la Chine reste le premier client de la Bretagne**, suivie par l'Italie.

Eléments conjoncturels

- **Le courant d'affaires des filières agricoles et agroalimentaires bretonnes à l'export affiche une hausse annuelle de 13 % sur le deuxième trimestre. Cette progression remarquable cache en réalité un repli des envois en volume (-9 %)**, reflétant ainsi davantage l'importante inflation que le dynamisme breton.
- Produits laitiers et viande de volaille présentent la même tendance : un chiffre d'affaires qui s'envole (respectivement +22 % et +25 %) pour un volume en retrait (-9 % et -6 %). Les viandes de boucherie sont à la peine (-2 % en valeur, -13 % en masse) avec une demande chinoise divisée par deux en un an (-20 000 tonnes sur ce trimestre par rapport au même trimestre de 2021).
- Enfin, les légumes sont moins bien valorisés avec des ventes qui chutent de 30 % en valeur pour un volume supérieur de 5 % sur ce deuxième trimestre comparé à la même période de 2021.

Actualités sur les accords commerciaux

UE/Nouvelle-Zélande : accord conclu !

- Le 30 juin, l'UE et la Nouvelle-Zélande ont annoncé la conclusion d'un accord de libre-échange au niveau politique. **L'accord ne rentrera en vigueur qu'une fois qu'il sera ratifié par la NZ et validé par les instances européennes.** Ce processus peut prendre jusqu'à deux ans.
- **Les exportations agroalimentaires de l'UE** (dont la viande de porc, le vin, les fromages, le chocolat, les biscuits) **ne seront plus soumises à des droits de douane.** L'accord protégera **163 indications géographiques européennes** ainsi que toutes les appellations viticoles de l'UE.
- En contrepartie, l'accord offre **des contingents supplémentaires aux produits laitiers et aux viandes ovines et bovines néozélandaises** à taux réduit ou nul. Le texte garantit **l'application de l'ensemble des normes sanitaires et phytosanitaires européennes.**
- **Les organisations agricoles et agroalimentaires européennes sont inquiètes face à cette libéralisation du commerce des produits agricoles.** La Commission européenne assure que le

risque est limité car les contingents ne représentent que 0,15 % de la consommation européenne de viande bovine, 0,71 % du beurre, 0,27 % des fromages et 1,30 % de la poudre de lait. Concernant la viande ovine, la NZ ne remplit son contingent actuel qu'à 60 %.

- **En 2021, l'UE présente un solde commercial déficitaire avec la NZ de 746 millions d'euros pour l'agroalimentaire** : 1,4 milliard d'euros importés (fruits, viande ovine et vin principalement) pour 677 millions d'euros exportés (viande de porc, sucre et vin notamment).

Brexit : de vives tensions sur le protocole nord-irlandais

- Ce protocole a pour objectif d'éviter le retour d'une frontière physique sur l'île d'Irlande **en régissant les échanges de la province britannique avec le reste du Royaume-Uni** après son départ de l'union douanière et du marché unique européen.
- **Fin 2021, Londres a exigé une renégociation du protocole** car le texte était tenu responsable de difficultés d'approvisionnement en Irlande du Nord et est accusé par certains nord-irlandais de créer une frontière en mer d'Irlande, relançant ainsi les tensions communautaires.
- **La Commission européenne a proposé des aménagements** en allégeant sensiblement les contrôles phytosanitaires et les formalités douanières pour certaines marchandises destinées uniquement à l'Irlande du Nord et qui n'entreront pas dans le marché unique européen.
- Pas satisfait de ces propositions, **Londres veut passer en force en modifiant unilatéralement le protocole nord-irlandais**, notamment les procédures douanières et aux contrôles sanitaires et phytosanitaires entre la Grande Bretagne et l'Irlande du Nord.
- **Cet acte unilatéral est une violation du droit international** : Bruxelles a lancé trois procédures d'infraction contre Londres. L'UE a également proposé de nouvelles simplifications dans le cadre de ses solutions pratiques présentées en octobre 2021, espérant ainsi conserver la possibilité d'une solution commune à ce blocage.

A retenir

Ukraine/Russie : faciliter les échanges agricoles et agroalimentaires

- Pour faciliter les exportations ukrainiennes, **l'UE a suspendu temporairement tous les droits de douane sur les produits ukrainiens importés** dans l'UE.
- Pour permettre à la Moldavie de faire face à la perte de ses principaux marchés et centres de transit, **l'UE accorde pour une durée d'un an l'importation en franchise de droit des produits agricoles moldaves** encore soumis à des contingents tarifaires.
- L'Ukraine et la Russie sont les principaux exportateurs de céréales au monde (34 % des exportations de blé), **la guerre a accentué les craintes d'une crise alimentaire mondiale**.
 - Fin juillet, un accord a permis de **lever le blocus dans les ports ukrainiens** avec le départ de 33 navires et 720 000 tonnes de céréales à bord. **Les capacités des voies routières et ferroviaires ont aussi été améliorées** permettant l'acheminement de près de 3 millions de tonnes de céréales hors d'Ukraine.
 - **L'ONU appelle à lever les entraves à l'exportation des engrais et produits agricoles russes**. Alors que ces produits ne sont pas concernés par les sanctions occidentales, ils accèdent difficilement aux marchés mondiaux.

- L'Ukraine a d'ores et déjà annoncé qu'elle rencontrera **des problèmes de capacité de stockage des céréales** (manque de 10 à 15 millions de tonnes).
- **Les exportations bretonnes vers la Russie et l'Ukraine atteignaient une moyenne annuelle de respectivement 27,5 et 12 millions d'euros** sur les quatre dernières années.

Bruxelles renforce ses exigences sur la durabilité

- **La Commission européenne entend imposer des dispositions plus strictes, assorties de sanctions en dernier recours, en matière d'environnement et de normes sociales à ces accords commerciaux** (accord de Paris sur le climat, principes et droits fondamentaux de l'Organisation Internationale du Travail).
- Ces nouvelles dispositions, si elles sont approuvées par les colégislateurs européens, seront appliquées **pour les négociations en cours et à venir**. Elles ne seront notamment pas appliquées pour l'accord avec le Mercosur, actuellement bloqué par certains Etats membres pour des questions de durabilité, mais dont les négociations sont terminées.

OMC : un accord à l'arraché sur la sécurité alimentaire

- En juin, la 12^{ème} conférence ministérielle de l'OMC a permis l'adoption d'**un texte non contraignant portant sur la sécurité alimentaire** insistant sur l'importance de faciliter les exportations et reconnaissant l'utilité des programmes de stockages publics.
- Un deuxième texte, contraignant cette fois, a été adopté pour **protéger les achats humanitaires du programme alimentaire mondial des restrictions à l'exportation**.
- La prochaine conférence aura lieu fin 2023. Le programme de travail a été établi : réforme de l'OMC, mesures sanitaires et phytosanitaires,... Toutefois, le programme ne fait aucune mention de la réforme des politiques agricoles.

Pour tout complément : delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr

CONSOMMATION - DISTRIBUTION

Chiffres clés

Une baisse globale de la consommation, des coups durs pour le bio, des budgets impossibles à tenir en RHD... Difficile de savoir sur quel pied danser dans ce secteur commercial atomisé, perturbé, et en proie à de réels bouleversements.

- Sur un an, les prix à la consommation (tous produits confondus hors tabacs et services) ont augmenté de 6,1 % d'après l'Insee à la fin du mois de juillet 2022.
- Sur la même période (entre juillet 2021 et juillet 2022), les prix de l'alimentation ont augmenté de 6,7 % (dont +4,8 % sur les produits frais) d'après l'Insee. Fin août, l'institut IRI annonçait 7,9 % d'inflation sur les produits de grande consommation et les produits frais (soit 1,3 % de plus qu'en juillet).
- L'Association des Maires de France soulignait que les hausses des prix des cantines scolaires pourraient être comprises entre 5 et 10 % sur l'année à venir.
- Entre 2016 et 2021, la part de marché du e-commerce est passée de 4,6 % à 7,8 %.
- Le chiffre d'affaires du bio accuse un recul de 1,4 % entre 2020 et 2021 (hors RHD). Une perte qui se constate essentiellement en GMS (qui représente 50 % des part de marché de la bio), avec un recul 3,9 %. À relativiser : entre 2019 et 2021, le chiffre d'affaires du bio croît tout de même de 11 % au global, tous circuits de commercialisation confondus.
- L'assortiment en produits bio en GSA a chuté de 10 % sur un an en juillet 2022.

	Chiffres d'affaires TTC (M€)			Croissances		Parts de marché		
	2019	2020	2021	2019/20	2020/21	2019	2020	2021
Grandes Surfaces Alimentaires	6 198	6 936	6 668	+7,6%	-3,9%	51%	52%	50%
Total Circuit Spécialisé Bio	3 197	3 618	3 552	+11,1%	-1,8%	27%	27%	27%
<i>Dont réseaux bio en magasin</i>	2 723	3 161	3 110	-6,6%	-3,4%	4%	3%	3%
<i>Dont Distribution Spécialisée bio indépendante</i>	473	457	442					
Artisans - Commerçants	778	906	959	+23,3%	+5,8%	6%	7%	7%
Vente Directe	1 228	1 371	1 480	+20,5%	+7,9%	10%	10%	11%
TOTAL hors RHD	11 400	12 831	12 659	+11,0%	-1,4%	95%	96%	95%
Restauration hors domicile (achat HT)	640	505	609	-4,8%	+20,6%	5%	4%	5%
<i>dont restauration collective</i>	389	290	377	-3%	+30%	3%	2%	3%
<i>dont restauration commerciale</i>	251	215	232	-7,7%	+7,9%	2%	2%	2%
Total	12 040	13 336	13 268	+10,2%	-0,5%	100%	100%	100%
Consommation alimentaire des ménages	188 849	195 315	190 862	+1,1%	-2,3%			
Part de l'alimentation biologique	6%	6,57%	6,63%					

Source : Agence BIO/ANDI 2022, Insee 2022

*INSEE - Consommation des ménages en biens. Volumes aux prix de l'année précédente chaînés - Nouvelle Série basée en 2014 Codes : 01-03, 10-12 de la nomenclature A88-A272 - Produits agricoles, sylvicoles, pêches, produits agroalimentaires HORS TABAC - Données de fév 2022 - cvs cjo

Chiffres d'affaires et parts de marchés du bio *Source : dossier de presse de l'Agence Bio, juin 2022*

Eléments conjoncturels

L'inflation observée sur les produits de grande consommation, notamment alimentaires, s'explique par plusieurs facteurs conjoncturels, ayant contribué à faire s'envoler le coût des matières premières :

- Reprise économique mondiale soudaine en 2021
- Aléas climatiques extrêmes depuis l'été 2021

La guerre en Ukraine a constitué un facteur aggravant de cette situation. L'étude réalisée par le Sénat en juillet (n°799) estime que cette dernière serait responsable de 30 % de l'actuelle inflation.

Parmi les conséquences notables de cette inflation, on trouve :

- La préférence des Français pour des produits moins chers (soit en changeant de magasin, soit en modifiant leurs références), voire une réduction de leurs achats. C'est donc à un recul des volumes écoulés auquel les enseignes doivent faire face depuis cet été.
- Une réouverture des négociations commerciales, dont les tarifs conclus au 1^{er} mars 2022 étaient devenus caducs devant l'augmentation des coûts de production. Des négociations réalisées dans un climat tendu, conduisant certains acteurs de la distribution et de la transformation à s'accuser mutuellement de gonfler abusivement les prix.

Actualités

Pour garder leur clientèle, les enseignes adoptent différentes stratégies tarifaires depuis le début de l'été : Carrefour bloque les prix sur 100 produits pendant 100 jours, faisant suite à sa démarche « 30 produits pour 30 € ». Leclerc prolonge son « Bouclier anti-inflation » jusqu'au 4 décembre, Intermarché renforce son programme fidélité et Naturalia propose à ses adhérents (pour 5,90 €/mois), une réduction de 10 % sur tous ses produits ainsi que des prix bloqués.

Fin juillet, le Sénat et le groupe de suivi de l'inflation des prix à l'Assemblée nationale ont rendu leurs rapports respectifs, mettant fin à la rumeur de « hausse suspecte des prix », évoquée par les industriels et distributeurs, et confirmant le caractère conjoncturel de cette hausse.

A retenir

- En août, **l'inflation a presque atteint les 8 % sur les produits alimentaires par rapport à l'année précédente.**
- **L'inflation est responsable d'une baisse de la consommation des ménages.** Si elle peut masquer les pertes en valeur de certaines enseignes de distribution, il n'en demeure pas moins que les volumes écoulés reculent.
- **L'inflation française, inférieure à celle observée chez nos voisins européens, devrait se poursuivre et atteindre 7 à 10 % cet automne** sur les produits de grande consommation (soit une augmentation de 45 € du panier mensuel moyen). Une stabilisation serait attendue en fin d'année.

Pour tout complément : maelie.tredan@bretagne.chambagri.fr

POLITIQUES PUBLIQUES ET ELEMENTS D'ACTUALITÉ

MAEC

La CRAEC qui s'est réunie le 6 juillet 2022 a permis de valider un certain nombre de points relatifs à la mise en œuvre des nouvelles MAEC à partir de 2023 en Bretagne.

[MAEC Surfaciques 2023-2027 \(pilotage DRAAF\)](#)

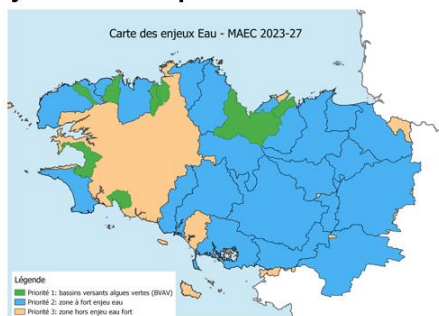
- **Rappels d'éléments budgétaires**

- 2015 - 2019 : en moyenne annuelle sur 5 ans, 31,4 M€ tous financements confondus (y compris PRM et API, hors bio) dont :
 - Feader 15,1
 - Etat : 8,5
 - CRB : 3,7
 - AELB : 3,9
 - CD 22 : 0,1
 - CD 29 : 0,15
- 2023 – 2027 : 24,5 M€/an Feader + Etat
Des inconnues sur les cofinancements.

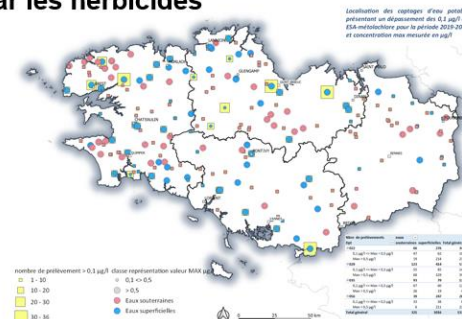
- **MAEC enjeu EAU**

Ouverture des MAEC enjeu eau retenues en Bretagne dans les BVAV et territoires à enjeu fort

Une ouverture des MAEC eau sur les territoires à enjeu de reconquête des milieux



Une réponse spécifique à la problématique des captages souterrains avec pollution par les herbicides



En supplément, pour prendre en compte la problématique des captages d'eau potable, ouverture sur tout le territoire breton des 2 MAEC suivantes :

- MAEC couverture/herbicides
- MAEC fertilisation/pesticides

Et pour l'arboriculture sur tout le territoire : MAEC lutte biologique/herbicides.

- **MAEC herbivores**

Ouverture des niveaux intermédiaire et supérieur sur toute la Bretagne :

Territoire	Niveau inférieur	Niveau intermédiaire	Niveau supérieur
Bassins versants Algues Vertes (priorité 1)	Ouvert	Ouvert	Ouvert
Territoires à fort enjeu Eau (priorité 2)	-	Ouvert	Ouvert
Territoires hors fort enjeu Eau (priorité 3)	-	Ouvert	Ouvert

Paramètres régionaux retenus :

Niveaux actuels 15-20	Niveau 23-27	Taux d'assolement		Taux de chargement maximal (UGB / ha)	Taux minimal de prairies permanentes	Plafonds 2023
(% Prairies / % Maïs)		% Prairie/ ha de SAU	% Maïs/ ha de SFP			
SPE/SPM1 (70/12)	Supérieur	75	10	1,8	10%	12 000
SPE/SPM2 (65/18)	Intermédiaire	70	15		10%	10 000
SPE/SPM3 (55/28)	Inférieur	60	23			8 000

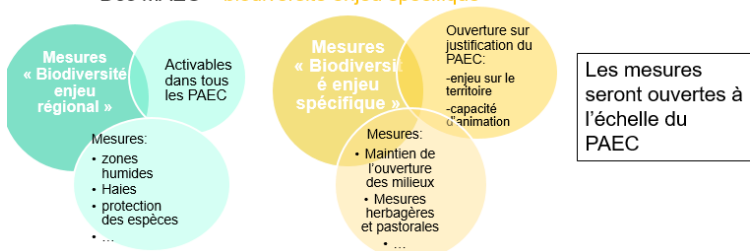
En séance : validation pour le niveau intermédiaire de 18 % de maïs au lieu de 15

- **MAEC biodiversité**



MAEC biodiversité : une ouverture à solliciter par l'opérateur territorial selon les enjeux du PAEC

- Pas de zonage « enjeu biodiversité » prédéfini mais :
 - Des MAEC « biodiversité enjeu régional »
 - Des MAEC « biodiversité enjeu spécifique »



- **Autres MAEC surfaciques**

- Sol : ouverte en 2023
- Monogastriques (BEA – parcours) : pas adaptée à la Bretagne. Mais possible de revoir en cours de programmation.

- **Diagnostic et formations :**

Travaux en cours

- **Accompagnement financier des opérateurs PAEC :**

Des financements prévus pour :

- L'animation

- L'élaboration du PAEC
- Les diagnostics et formation

Soit via contrats territoriaux pour les BVAV et zones à enjeu eau fort, soit par le MASA en dehors de ces zones.

CAB

Enveloppe en hausse :

BIO	2015-20 (en millions d'euros/an)	2023-27 (en millions d'euros/an)
FEADER	4,7	5,6
Autres financeurs	2,3	4,0
TOTAL	7,0	9,6

A noter, revalorisation du montant dans la V2 du PSN pour les légumineuses fourragères : 350 €/ha, et la rotation avec une grande culture au cours des cinq années d'engagement ne sera plus exigée.

MAEC non surfaciques (pilotage Région)

3 MAEC non surfaciques : PRM, API et MAEC forfaitaire

Travaux en cours sur les MAEC forfaitaire pour décider des volets à ouvrir (phytos, carbone, autonomie protéiques). Rappel : 7,5 M€ de Feader pour 2023-2027 pour le financement de ces MAEC. Une réunion technique CRAB/CRB sur le volet autonomie protéique de la MAEC forfaitaire aura lieu le 1^{er} septembre.

A retenir

- Un certain nombre de points doivent encore être discutés et fixés au niveau régional pour que les nouvelles MAEC soient opérationnelles en 2023.
- **PAEC** : Lancement de l'AAP le 8 juillet pour que les opérateurs puissent se positionner. Un point est prévu avec les services de la Draaf début septembre afin d'envisager la candidature de la Crab sur les zones blanches le cas échéant, sachant que les services de l'Etat ont aussi précisé que la Crav pourrait animer un PAEC à défaut d'un EPCI une année. Cependant, si l'EPCI du territoire concerné souhaitait porter le PAEC l'année n+1, la Crab serait mise de côté au profit de la collectivité.
- **Une nouvelle CRAEC** est prévue le 10 novembre pour valider les dispositifs et les PAEC.

Le 15 juillet 2022, les négociations entre la France et la Commission européenne sur la déclinaison française de la future PAC se sont officiellement achevées.

Une nouvelle version du PSN (Plan Stratégique National) a officiellement été adressée à Bruxelles. La validation officielle du PSN français est imminente puisqu'en théorie la Commission européenne dispose d'un délai de six semaines pour le faire.

A noter que cette V2 du PSN n'a pas encore été mise à disposition des OPA.

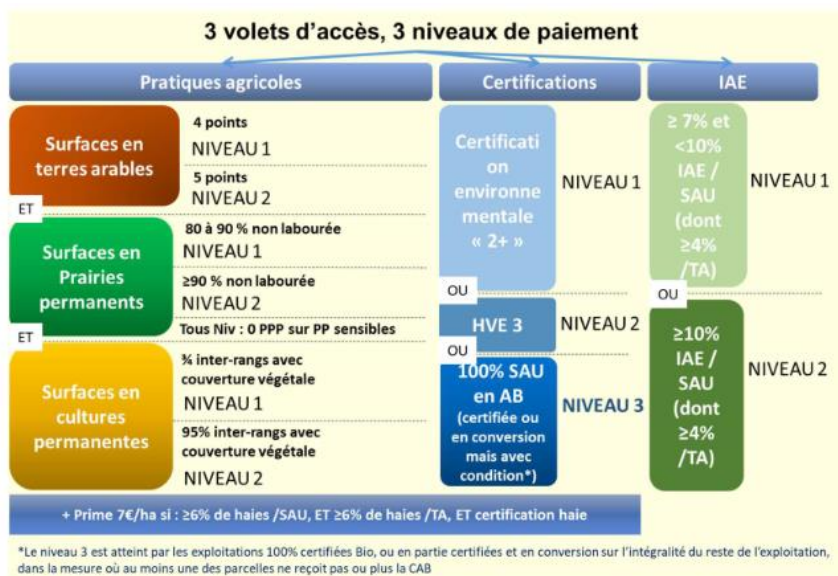
En revanche le ministère de l'agriculture a diffusé un diaporama qui apporte des précisions sur les principaux arbitrages.

- **Les dernières évolutions apportées au PSN (depuis la V1 de septembre 2021)**

- Critères liés à l'agriculteur actif : accord de la Commission pour le non-cumul d'une retraite (notamment non-agricole) et des aides de la PAC (avec mise en œuvre à compter de 2023 ou 2024 selon possibilités techniques).
- Création au sein de la voie certification d'un troisième niveau d'écorégime réservé aux exploitations entièrement en agriculture biologique (+30 €/ha par rapport au niveau supérieur) – cf. détail ci-après.
- CAB : à partir des engagements de 2023, les légumineuses fourragères seront payées à 350 €/ha. La rotation avec une grande culture au cours des cinq années d'engagement ne sera plus exigée.
- BCAE 6 : mise en place d'une obligation de couverture hors zones vulnérables (inchangée en ZV) de six semaines au choix de l'exploitation sur la période du 1^{er} septembre au 30 novembre
- BCAE 7 : critère de rotation évalué selon deux critères cumulatifs – cf. détail ci-après.
- BCAE 8 : allongement de la période d'interdiction de taille des haies et des arbres – coefficient de pondération des haies fixé à 1 ml = 20m² (doublement par rapport à la programmation actuelle) – cf. détail ci-après.

- **Ecorégime : création d'un niveau spécifique à l'AB dans la voie « certification » avec un montant complémentaire de 30 €/ha par rapport au niveau supérieur**

Le niveau spécifique à l'AB dans la voie certification est accessible pour toutes les exploitations qui sont en agriculture biologique sur **toute leur exploitation** (en cours de conversion ou déjà converties) à l'exception de celles dont tous les ha bénéficient d'un paiement CAB. Ainsi, une exploitation entièrement en bio mais dont une partie seulement des ha bénéficie d'un paiement CAB est éligible à ce niveau spécifique de l'écorégime pour toutes ses surfaces.



- **BCAE 7 : rotation des cultures**

Deux critères cumulatifs à mettre en œuvre :

- critère annuel, à l'échelle de l'exploitation : chaque année sur au moins 35 % des terres arables cultivées de l'exploitation, la culture principale doit être différente de la culture principale précédente, ou doit être suivie d'une culture secondaire ;
- critère pluriannuel, au niveau de chacune des parcelles : soit par l'implantation de deux cultures principales sur une période de quatre années, soit par l'implantation de cultures secondaires tous les ans sur cette période de quatre ans.

Le critère pluriannuel sera vérifié à partir de la campagne 2025. Toutefois, pour la campagne 2025 (n = 2025, n-3 = 2022), le respect de l'implantation d'une culture secondaire ne sera pas exigé en 2022. Ainsi, au titre de la campagne 2025, le critère pluriannuel sera respecté pour une parcelle de deux façons différentes : soit en vérifiant que sur la période 2022- 2025, il y aura eu sur la parcelle au moins deux cultures principales de catégories différentes implantées, soit en vérifiant qu'une culture secondaire a été implantée sur la parcelle en 2023, 2024 et 2025.

Sont exemptés de l'obligation de rotation les exploitants qui satisfont au moins l'un des quatre critères suivants :

- la totalité de la production sur les terres arables est certifiée (ou en cours de conversion) en agriculture biologique ;
- la surface de terres arables est inférieure ou égale à 10 hectares ;
- plus de 75 % de la surface en terres arables est consacrée à la production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées, à la culture de légumineuses ou mis en jachère ou dédiée à une combinaison de ces utilisations ;
- plus de 75 % de la surface agricole admissible est :
 - consacrée à des prairies permanentes ;
 - utilisée pour la production d'herbe ou d'autres plantes fourragères herbacées ;
 - utilisée pour des cultures sous eau pendant une grande partie de l'année ou pendant une grande partie du cycle de culture ;
 - dédiée à une combinaison de ces utilisations.

- **BCAE 8 : éléments et surfaces favorables à la biodiversité**

Pour le % d'éléments favorables à la biodiversité, le choix est laissé aux bénéficiaires entre :

- Au moins 4 % d'IAE (infrastructures agroécologiques : haies, alignements d'arbres, murets, bosquets, mares ,jachères) sur ses terres arables, ou
- Au moins 7 % d'IAE, terres en jachères, cultures dérobées et fixatrices d'azote (sans utilisation de phytos) dont au minimum 3 % d'IAE et terres en jachères.

Coefficients d'équivalence et de pondération identiques à ceux de la programmation précédente (verdissement) à l'exception de celui relatif aux haies, pour lequel le coefficient est revalorisé à 1 ml = 20 m² (contre 10 m² précédemment).

Interdiction de couper les haies et les arbres pendant la saison de nidification (disposition issue de l'actuelle BCAE 7) c'est-à-dire du 16 mars au 15 août.

Maintien des éléments topographiques (disposition issue de la BCAE 7 2015-2022) : haies sans condition de taille minimum, tous les bosquets et mares.

- Dans un contexte de guerre en Ukraine, des dérogations pour 2023 pour les BCAE 7 et 8
 - S'agissant de la BCAE 7, les agriculteurs français ne seront pas concernés en 2023 par l'obligation de rotation sur 35 % des terres arables cultivées de l'exploitation. En revanche, s'agissant du critère pluriannuel sur quatre ans, les pratiques de l'année 2023 compteront pour le respect du critère qui sera vérifié à partir de 2025.
 - Concernant la BCAE 8, la fauche, le pâturage ainsi que la mise en culture des jachères (sauf en maïs, soja et taillis à courte rotation) seront autorisés pour la campagne 2023.

A retenir

Pour que la nouvelle PAC soit opérationnelle pour une mise en œuvre en 2023, il reste encore du travail !

- Les nouvelles règles de la PAC (conditions de mise en œuvre et des contrôles, MAEC et PAEC à préciser au niveau local, programmes opérationnels sectoriels à préciser) doivent encore être finalisées dans le détail.
- Des fiches techniques du MAA sont notamment attendues dans les prochaines semaines pour préciser certains points (« la Pac en un coup d'œil »).
- Le MAA organisera des réunions d'informations DDT/Chambres à partir de septembre.
- Le MAA prévoit de communiquer sur les nouvelles règles auprès des agriculteurs courant du 2^d semestre 2022.
- Les outils informatiques sont en cours de développement. L'objectif est d'éviter la situation très chaotique de 2015-2017 (retards de paiement).
- Les transferts des moyens (humains et financiers de l'Etat vers les Régions) sont en cours.

Pour tout complément : mary.henry@bretagne.chambagri.fr

EMPLOI AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

Le marché du travail en production agricole

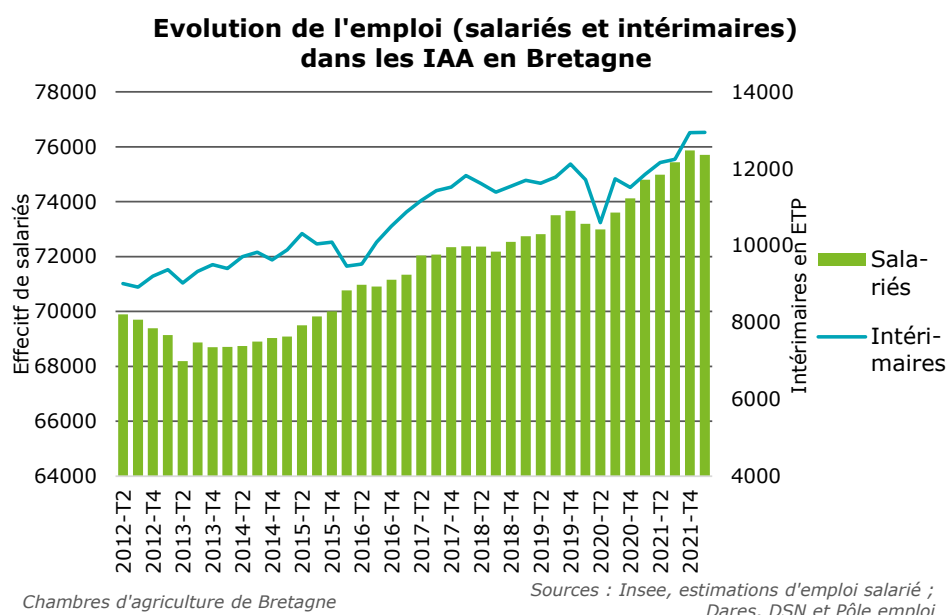
En production agricole, **plus de 900 offres d'emploi sont actuellement à pourvoir en Bretagne**, offres disponibles sur le site de l'Anefa, www.lagriculture-recrute.org.

Au total sur l'année 2021, ce sont 2 604 offres d'emploi (représentant 4 918 postes) qui ont été collectées via ce réseau, soit une hausse de 23 % par rapport à 2019. En 2021, une offre sur cinq correspond à une création de poste et 11 % viennent d'exploitations en agriculture biologique. Les postes les plus proposés sont ceux d'agents d'élevage laitier (399 offres en 2021), d'agents de cultures légumières (360), d'agents serristes (310), d'agents d'élevage porcin (276), de techniciens d'élevage (199, essentiellement en porc et en lait), de conducteurs d'engins agricoles (164). A noter qu'une offre déposée peut correspondre à plusieurs postes à pourvoir au sein de la même entreprise, ce qui est particulièrement le cas en productions légumières. Ainsi, les 830 offres déposées en légumes et maraîchage en 2021 représentent 2 608 postes.

Progression de l'emploi dans les industries agroalimentaires

Le secteur agroalimentaire breton compte **75 700 salariés et 13 000 intérimaires en équivalent temps plein au 1^{er} trimestre 2022**. Quatre salariés sur 10 sont employés dans les industries de la viande. Viennent ensuite la fabrication d'autres produits alimentaires (plats préparés notamment), puis la fabrication de produits laitiers avec respectivement 14 % et 12 % des salariés du secteur (source : Esane 2019).

L'emploi dans les IAA progresse de manière quasi constante depuis 2014, hormis une légère baisse au 1^{er} semestre 2020 lors de la période de confinement liée à la crise sanitaire. Depuis, l'emploi est reparti à la hausse avec une progression de 3,4 % sur deux ans entre les premiers trimestres 2020 et 2022 (+2,7 % dans l'ensemble de l'industrie bretonne). L'intérim en agroalimentaire augmente encore plus fortement : +10,6 % d'emplois en ETP sur la même période.

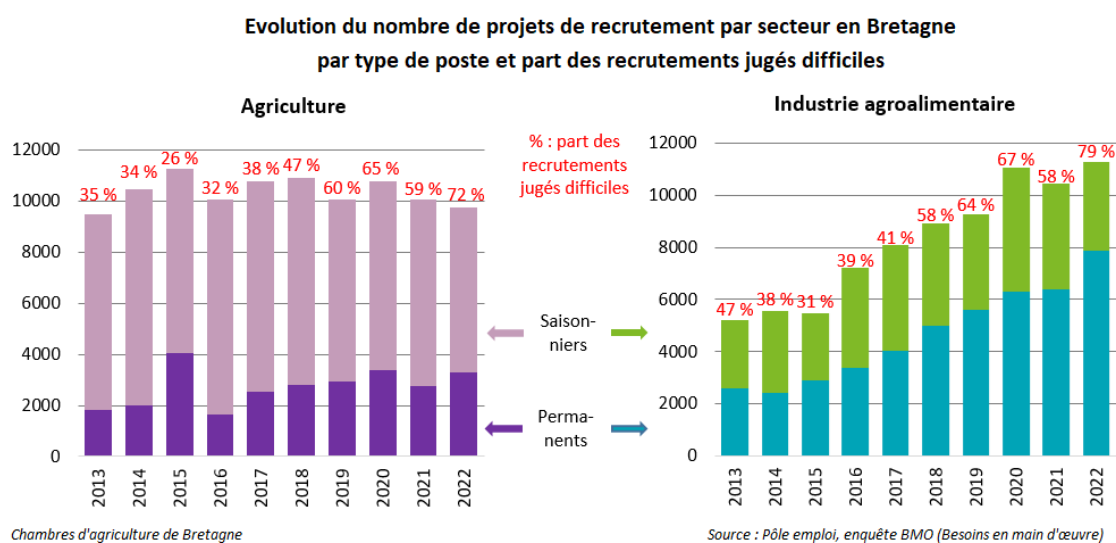


Des difficultés de recrutement très préoccupantes

De nombreux secteurs d'activités sont confrontés à des problèmes de recrutement, notamment le commerce, les services à la personne, le bâtiment, l'hôtellerie, le transport, l'industrie... Outre les problèmes d'inadéquation entre le profil des salariés et les besoins des entreprises (manque de compétences, évolution des attentes des candidats des jeunes générations vis-à-vis du travail), le contexte de **chômage faible et en baisse** favorise cette situation. Ainsi, le chômage en Bretagne est au plus bas avec un taux de 5,8 % au 1^{er} trimestre 2022, en baisse de 13,4 % sur un an. Au niveau national, le taux de chômage est plus élevé (7,1 %) et diminue moins rapidement (-10,1 % sur un an).

L'agriculture comme l'industrie agroalimentaire n'échappent pas à cette situation. En plus des tensions générales sur le marché du travail, les secteurs agricoles et agroalimentaires souffrent également d'une **image souvent dégradée** (conditions de travail difficile, crises sanitaires...), ainsi que de **problèmes d'éloignement trop important** entre les lieux de vie et les lieux d'implantation des entreprises.

Pourtant, les besoins en salariat sont importants. En Bretagne, **les projets de recrutement des entreprises agroalimentaires ont doublé en sept ans, passant de 5 490 en 2015 à 11 280 en 2022**. La progression est surtout liée à l'augmentation des besoins pour des postes permanents : ceux-ci représentent 70 % des besoins en 2022, contre 53 % en 2015. Mais surtout, **c'est l'augmentation de la part des projets de recrutement jugés difficiles par les employeurs qui interpelle : de l'ordre de 38 % sur 2013/2015, cette part atteint 79 % en 2022**.



Du côté agricole, les besoins sont plus stables et tournent autour de 10 000 recrutements annuels. Mais comme dans les IAA, la part des besoins en main d'œuvre permanente progresse (de 19 % en 2013 à 34 % en 2022) et surtout, **la part des recrutements jugés difficiles est en très forte progression, passant de 35 % en 2013 à 72 % en 2022**. Autre signe des tensions sur le marché de l'emploi en production agricole : il faut en moyenne près de quatre mois pour pourvoir un poste en élevage (source : Anefa Bretagne).

Ces problèmes de recrutements font partie des **facteurs de fragilisation des capacités de production et de transformation alimentaire en Bretagne**.

Pour tout complément : anne.bertagnolio@bretagne.chambagri.fr